CONSEIL MUNICIPAL du 06 novembre 2009

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES FINANCIÈRES

- 01. Décision Modificative n°2
- 02. Opérations « Eté des Jeunes » 2009 : versement de la subvention aux différentes associations sportives
- 03. Réforme de véhicule
- 04. Distribution des documents d'information
- 05. Implantation d'un relais de radiotéléphonie à la Maison de l'Europe Convention avec SFR
- 06. Convention entre la Ville, l'OPAC de l'OISE et l'Association « ELAN'ces » relative à la mise en œuvre d'un chantier d'insertion pour l'année 2009
- 07. Demandes d'acomptes à l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) sur les travaux du Clos des Roses

07bis. Opération Ville, Vie, Vacances

PERSONNEL

08. Suppression et création de poste 08bis. Prolongation de contrat

AFFAIRES IMMOBILIERES

09. Acquisition d'un terrain bâti situé 170 rue de paris en vue de la réalisation de sept logements locatifs sociaux par l'OPAC de l'OISE

TRAVAUX, BATIMENTS COMMUNAUX ET TRANSPORTS

- 10. Lancement de la consultation pour la construction d'une cantine scolaire pour les groupes élémentaires HAMMEL et ROBIDA
- 11. Lancement de la consultation pour la construction d'un club house et de vestiaires pour le stade de rugby Jouve-Senez

VOIRIE ET AMÉNAGEMENT URBAIN

- 12. Gratuité du stationnement pendant la période des fêtes
- 13. Suppression d'emplacements de stationnement payant et instauration d'un stationnement gratuit limité à 30 minutes
- 14. Demande d'autorisation pour une consultation relative aux travaux de requalification rue de Stalingrad
- 14bis. Demande d'autorisation pour une consultation relative aux travaux de mise en souterrain des réseaux dans la rue de la Justice
- 14ter. Demande d'autorisation pour une consultation relative aux travaux de mise en souterrain des réseaux dans la rue Jules Dulac

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

15. Fonds d'aide au ravalement – attributions de subventions

ENSEIGNEMENT, FORMATION ET DIFFUSION CULTURELLE

- 16. Restauration scolaire : signature d'une convention entre la Ville, le Conseil Général et les Collèges Ferdinand Bac et Gaëtan Denain
- 17. Tarifs des classes d'environnement pour l'année scolaire 2009/2010
- 18. Restauration scolaire : rappel de vacation « cantine »

ACTION CULTURELLE ET TOURISTIQUE

19. Nomination de Monsieur IRA DAVID WOOD, Citoyen d'honneur de la Ville de Compiègne

QUESTIONS DIVERSES

20. Décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal

OBJET

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2009

FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

Décision Modificative numéro 2

<u>Date de convocation</u>: 31 octobre 2009

Date d'affichage: 08 octobre 2009

Nombre de Conseillers présents ou représentés :

43

Nombre de Conseillers en exercice :

41

Date d'affichage:

Date de transmission:

42 NOV. 2009

Rendue exécutoire le :

L'an Deux Mille neuf, le vendredi 06 novembre, à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, SÉNATEUR-MAIRE de ladite Ville.

Etaient présents :

Monsieur MARINI, Sénateur-Maire;

Monsieur FOUBERT, Madame VIVÉ, Monsieur De VALROGER, Monsieur LEDAY, Monsieur VERRIER, Madame Le CHATELIER, Madame GARREAU, Madame GUYOT, Monsieur PAUQUET, Madame OGER-DUGAT, Monsieur HANEN, et Madame FRANÇOIS, Adjoints,

Monsieur Le CARRERES, Adjoint Honoraire,

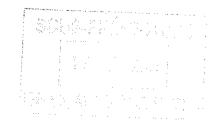
Monsieur TRINCHEZ, Monsieur DUPUY-de-MERY, Madame LEGROS, Madame GIBOUT, Monsieur VELEX, Monsieur TELLIER, Monsieur WINNEBROOT, Monsieur De MONTGOLFIER, Monsieur CAUX, Monsieur BA, Madame RENARD, Madame BRAULT, Madame TROUSSELLE, Madame AOUN, Monsieur LEMAISTRE, Madame FRISE;

Madame ROSSIGNOL, Madame GOMA-BALLOU, Madame SERRET, Monsieur PYSSON, Madame DUMAY, Monsieur KOVAL, Monsieur FUMAGALLI, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Madame VEZIER par Monsieur De VALROGER Madame LIENARD par Madame GARREAU Madame POUYET-TRUCHOT par Monsieur Le CARRERES Madame TAGUCHI par Monsieur BA

Etaient absents:



01 - DECISION MODIFICATIVE NUMERO 2

Au nom de la 1^{ère} commission, Monsieur Eric De VALROGER donne lecture au CONSEIL, du rapport suivant : « Mesdames, Messieurs,

Votre Commission des Finances vous propose d'adopter la Décision Modificative numéro 2 figurant sur les tableaux annexés ci-après.

Vu l'avis favorable de la commission des finances (abstention de Madame GOMA-BALLOU) ; Sur proposition de Monsieur Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à la majorité des Membres présents et représentés, <u>7 abstentions</u>: Mesdames ROSSIGNOL, SERRET, DUMAY et GOMA-BALLOU et Messieurs KOVAL, FUMAGALLI et PYSSON.

ARTICLE UNIQUE:

Adopte la DECISION MODIFICATIVE NUMERO 2.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jour, mois et an susdits, Et ont, signé au registre, les membres présents,

Pour Ampliation

Pour le More
Le Secrétale Général.

Philippe MARINI, SENATEUR de l'OISE.

Pour copie conforme,

Le MAIRE de COMPIEGNE,

DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

:			ABO A DEB	DEPENSES	RECETTES	ITES
, ENV.	N°ENV. Fonction Nature	Nature Libelle Nature	Budget primitif 2009+ DM1	Proposition DM2	*Budget primitif	Proposition DM2
11500	020) 6184 Formation Professionnelle	40 000,00 €	3815,00€	WANT CONTO IN SECULO SE	
17499	020) 6288 Autres frais (services partagés ARC)	70 000,00 €	38 200,00 €		
17701	824	6188 Frais de communication PRU Clos des Roses	5 500,000 €	21 000,00 €		
17701	824	6188 Remboursement Mef chargé de mission PRU	0,00 €			
10476	026	ω_	170 000,00 €		-	es e
254	255	65735 Subvention aux écoles privées (séjours)	11 000,000 €	6 000,000 €		- VERLEN
11504	255	6068 Autres fournitures écoles privées	121 000,00 €			
12523	422		0,00 €	22 500,00 €		
11446	422	[74718 Subvention CUCS action "Le Roseau"			00'00 €	15 000,000 €
153	811	6554 Participation Arc eaux pluviales (complément)	103 000,00 €	141 500,00 €		
10992	020	ω	1 500,00 €	9 500,000 €		C.W. carrie
9633	06			21 000,000 €		
9633	8		00'00 €			
326	415	6574 Subvention Iron Tour	10 000,00 €	10 000,00 €	•	
1810	415	6288	0,00€	14 925,00 €		
18867	415	7472 Subvention Région iron tour & tour de l'Avenir			00'00 €	9 000'000 €
16336	20	678	9 00'0	2 500,00 €		
18885	33	6188 Frais de déménagement Archives Puy du Roy	00'00 €	6 595,00 €		
579	10	7788 Participat® Guimares Parlement européen des Jeunes	SO		0,00 €	1 000,000 €
16336	020	678 reversement participation ville de Guimares	00'00 €	1 000,000 €		took content
192	024	6068 Commandes d'ouvrages /fêtes et cérémonies	9 00'00 €	2 400,00 €		aldren sien
9617	422	6574 Subvention médiatrices interculturelles (reversement ASCE)	nt 1 500,00 €	1 500,00 €		
9617	422	6574 Subvention association Jeunes ferrmes africaines	0,00 €	1 000,000 €		**************************************
9617	422	6574 Subv. Chantier insertion Elan Ces (convention 2009)	9) 13 582,00 €	13 853,00 €		
197	024	6238 Illuminations de fin d'année- crédit complémentaire	75 000,000 €	7 000,000 €	A CANADA TARA CANADA CA	

DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET PRINCIPAL SECTION DE FONCTIONNEMENT

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

DECISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET PRINCIPAL SECTION D'INVESTISSEMENT

				DEPENSES	NSES	RECETTES	TTES
N°ENV. Fo	Fonction	Nature	Libellé Nature	Budget prímitif 2009-t DM1	Proposition DM2	Budget primitif 2009+ DM1	Proposition DM2
741	01	10222	FCTVA - 2009 et Plan de relance	President and Control of Control		3 496 500,00	-106 145,00
16357	321					00'0	51 200,00
18799	824	2315	Travaux passerelle SNCF	50 000,00	-18 400,00		
18893	824		Fonds de concours ARC			00'0	13 200,00
18884	822	2315	Aménagement aires de jeux quartier de l'Echarde	00'0	00'0586		
18886	822	1323	Subvention Département réfection rue d'Arona			00'0	00'000 09
17420	22		Subvention d'équipement Département -consruction collèges	210 000,00	00'002-		
635	212		Achat de Mobilier Ecoles élémentaires	18 000,00	00'002		
18821	33		Travaux Puy du Roy -Aménagement des archives	55 000,00	-6 595,00		
11012	321		Acquisition de livres de bibliothèque	100 000,00	1 400,00		
18779	822		2315 travaux génie civil pour installation bornes-minutes	00'000 09	40 900,00		
17675	821		Acquisition de bornes - minutes	50 000,00	-27 900,00		
11516	324		Réfection œuvres d'Art (tableau de Saint Louis)	00'0	19 000,00		-
18798	412		Etude diagnostique tribune Cosyns	00'000 6	-8 460,00		-
12006	412	-	Travaux stade Cosyns	00'0	8 460,00		
18888	64		Acquisition mobilier Multi accueil Le Nid	00'0	13 400,00		
10650	64		Travaux Multi accueil Le Nid	39 600,00	-13 400,00		
18809	824	2315	Aménagement Pierre Loti - PRU Clos des Roses	1 138 670,00	-14 000,00		
17711	824		Avenant passage A. France - PRU Clos des Roses	302 678,56	14 000,00		
18805	412			95 000,00	-3 050,00		: . : :
18805	412		Travaux réfection terrain Clos des Roses (retrait de crédits)	95 000,00	-30 400,00		
16317	412	2188	Acquisition de matériel technique	37 231,13	3 050,00		
642	412		Autres immobilisations corporelles	00'0	30 400,00		
12045	322	2161	Acquisition d'œuvres d'Art	15 000,00	-8 795,00		
655	322			48 167,96	8 795,00		
18824	322		Restauration d'œuvres d'Art au mémorial	8 700,00	4 100,00		
17684	322	2188		5 256,44	4 100,00		
12175	0	165	Dépôts et cautionnements	00'0	1 200,00		
10540	01	165				00'0	1 200,00
		Tran	Transferts pour respect du Plan de relance :				
18853	412	2313-205901		1 000 000,00	-800 000 00		
0 7 0 0 7 0 0 7 0 0 7 0 0 7 0 0 7 0 0 7 0 0 7 0 0 7 0 0 7 0 0 0 7 0	107	7245 2000		971 363,85	00'000 006-		
17777	024 717	2313-2008	Propries profess balleurs	503 585,00 480 547 48	00,000,007		
10681	1 2 2	2313		89 023 50	40 000,00		
)		
			Réfection menuiseries complément Ecole Saint Germain A : 6 700 €				
		The Control of the Co			Control of the second of the s		CALCO AND CONTRACTOR OF THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF THE ADVISOR OF THE PROPERTY OF THE PRO

DECISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET PRINCIPAL SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES	primitif Proposition DM1= DM2			3200	250						MATERIAL PROPERTY AND ADDRESS OF THE PROPERTY ADDRESS OF THE PROPERTY AND ADDRESS OF THE PROPERTY ADDRESS OF THE PROPERTY AND ADDRESS OF THE PROPERTY ADDRESS				EUrmokalu				THE SECTION OF THE SE	22 12N-14								and the other or		19 455,00 €	
DEPENSES	Proposition Budget primiti DM2 2009+ DM1		41 300,00	16 000,00	00,000 39	15 600,00	58 400,00			14 000,00	120 000,00	295 000,00			300 000,00	100 000,00	250 000,00		00'000 99			80 000,00		18 000.00	18 000,00	7 000,000	13 000,00	50 000,00	32 000,00	19 455,00 €	
DEPE	Budget primitif 2009+ DM1	53 600,00	52 600,00	50 000,00	00'0	33 951,04	19 107,71			173 900,00	173 898,00	453 000,00			20 000,00	106 100,00	00'0		243 585,00			128 595,03		16 000.00	3 944,00	115 000,00	40 287,13	133 011,28	66 839,27		
	Libellé Nature	Alarme Incendie Hôtel de Ville (dernière tranche du programme)	Complément sur alarme Incendie Théâtre Impérial	Implantation du monument aux morts au Musée Vivenel	Implantation du monument aux m			Achat d'une paneauteuse au CTM : 22 500 €	Acquisition aspirateur à poussière atelier Bois au CTM : 35 900 €	_		Progamme annuel de voiries : Aménant du causta IR Clément -2° Tranche 2010 : 130 000 €		Réfection de la rue des Veneurs : 260 000 € Réfection avenue de la Résistance : 90 000 €	Réaménagement de voiries quartier de la Victoire (1° et2° Tranche)	programme Voirie accès handicapés -	Réfection de la rue de Stalingrad (1° Tranche)		Z18Z Achats de venicules : Achat de 3 véhicules - complémente de crédite : 43 000 €	Achat de 3 venicules - complements de credits : 43 000 e. Achat d'une salense Sablense 14 000 €	Achat d'une remorque pour groupe électrogène des Fêtes : 9 000 €	2313 Travaux Patinoire:	Changement du revêtement sol Patinoire (2° Tranche) : 50 000 € Irrayaux installation surfaceuse Patinoire : 30 000 €			Renouvellement patins patinoire	Achat tracteur pour entretien équipements sportifs		Travaux de cablage informatique	DEPENSES ET DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	DECLIPTATIONS CONTRACTOR CONTRACT
	Nature		3 2317							3 2313		7315			2 2315		2 2315							3 2188			2188		2315	DES	dig Follows (1) pp. for 100 pp. 105 post 100
	Fonction	5 020	(1)				9 020			33		77.8	····		3 822		2 822		228			9 414	1988-1484 day of the	413	412	414	412	020	020	TOTAL	
	N°ENV.	12576	18879	18820	18820	15242	10558			12574	18819	18/8	Člerki senop, ra	≈ ₹⁄83€/\$2511, ≥3	18793	18785	18892	1	7 5 071.	· ·	orgon (salingua	12109		12162	12601	11522	16317	11006	15271	→ 2000 - 1711-16	

OBJET

FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

Opération « ETE DES JEUNES » : Versement de la subvention aux différentes associations sportives

<u>Date de convocation</u>: 31 octobre 2009

<u>Date d'affichage</u>: 08 octobre 2009

Nombre de Conseillers présents ou représentés :

43

Nombre de Conseillers en exercice :

41

Date d'affichage ig

<u>Date de transmission</u>:

Rendue exécutoire le :

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2009

L'an Deux Mille neuf, le vendredi 06 novembre, à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, SÉNATEUR-MAIRE de ladite Ville.

Etaient présents :

Monsieur MARINI, Sénateur-Maire;

Monsieur FOUBERT, Madame VIVÉ, Monsieur De VALROGER, Monsieur LEDAY, Monsieur VERRIER, Madame Le CHATELIER, Madame GARREAU, Madame GUYOT, Monsieur PAUQUET, Madame OGER-DUGAT, Monsieur HANEN, et Madame FRANÇOIS, Adjoints,

Monsieur Le CARRERES, Adjoint Honoraire,

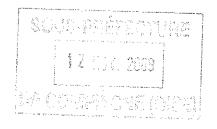
Monsieur TRINCHEZ, Monsieur DUPUY-de-MERY, Madame LEGROS, Madame GIBOUT, Monsieur VELEX, Monsieur TELLIER, Monsieur WINNEBROOT, Monsieur De MONTGOLFIER, Monsieur CAUX, Monsieur BA, Madame RENARD, Madame BRAULT, Madame TROUSSELLE, Madame AOUN, Monsieur LEMAISTRE, Madame FRISE;

Madame ROSSIGNOL, Madame GOMA-BALLOU, Madame SERRET, Monsieur PYSSON, Madame DUMAY, Monsieur KOVAL, Monsieur FUMAGALLI, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Madame VEZIER par Monsieur De VALROGER Madame LIENARD par Madame GARREAU Madame POUYET-TRUCHOT par Monsieur Le CARRERES Madame TAGUCHI par Monsieur BA

Etaient absents:



02 – OPERATION « ETE DES JEUNES » : VERSEMENT DE LA SUBVENTION AUX DIFFERENTES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Au nom de la 1^{ère} commission, Monsieur Christian TELLIER donne lecture au CONSEIL, du rapport suivant : « Mesdames, Messieurs,

Au titre de l'année 2009, un crédit de 5 000 €uros a été voté au chapitre 65 – article 6574, dans le cadre de l'opération « Eté des jeunes ».

Il convient, dans ces conditions, de répartir, selon le tableau ci-annexé, et sous forme de subventions les montants correspondants aux divers clubs ayant participé à cette opération et qui s'élèvent à 4 600 euros.

Les attributions de concours financiers au bénéfice des différents clubs sportifs et associations seront effectuées par la Ville.

Vu le rapport de présentation ci-dessus, Vu l'avis favorable de la commission des finances, Sur proposition de Monsieur Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN:

Adopte la répartition de la dépense qui s'élève à 4 600 €uros selon le tableau ci-joint.

ARTICLE DEUX:

La dépense totale, s'élevant à la somme de 4 600 €uros, sera prélevée au chapitre 65 – article 6574 du Budget de l'Exercice 2009.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jour, mois et an susdits, Et ont, signé au registre, les membres présents,

Pour Ampliation
Pour le Maire.
Le Secrétaire Général.

\$648-9969-201098 12 Ha 2013 0E COMB 10 COM (10 SEC) Pour copie conforme, Le MAIRE de COMPIEGNE,

Philippe MARINI, SENATEUR de l'OISE.

Plus de 20 h = 2

De 10 à 19 h ≂ 1,5

Coefficient présence :

			ÉTÉ DES JEUNES - BILAN 2009	BILAN 2009				
				Nbre initiations	Heure de présence	Initiations/H eure	Initiations/heure x coeff présence	Proposition subvention
	Aikido	samedis en juillet	14 à 16 h	20	8	2,5	2,5	150
	VGA Athlétisme	Mardis et jeudis en juillet	14 h à 16 h	158	14	11,3		400
	Sport Nautique aviron	Lundi 20 juillet	9h - 12 h et 14 h - 17 h	8	9	1,33	1,33	150
	Badminton EFORC	Mardis et jeudis en août	17 à 19 h	120	16	7,5	11,25	300
	Bicross Compiègne Clairoix	Mercredis et samedi en juillet et août	14 h à 16 h	490	34	4,47	28 S	500
	Boxe Ring Olympique	lundis, mardis, jeudis du 6 juillet au 6 août	16 à 18 h	118	28	4,21	8,42	300
	As en dance	Du lundi 6 au vendredi 10 juillet	17 h à 21 h	227	20	11,3		500
	EFOR Gym	Tous les jours du 6 au 17 juillet	10 à 12 h	256	18	14,2	21.2	500
\$	T. Complègne Handball	Mardis et jeudis 16 au 30 juillet	14 à 16 h	9	10	မ	6.	300
	Patinage Skating Club	du lundi au vendredi du 3 au 14 aout	17 à 19 h	115	20	5,75		300
	Club de Plongée compiégnois	Tous les samedis en juillet et aout saul le 15 aout	9 h à 13 h	238	32	7,4	14,8	300
	Tennis de table	Du lundi au jeudi en juillet	14 à 17 h	271	48	5,6	7113	300
	Tr le Ralliement	Tous les mercredis en juillet et aout	14 à 16 h	117	14	8,35	12.5	300
	Tir Les arquebusiers picards	Sur rendez-vous		30	10	3	4.5	150
100 107 107	Compiègne Volley (Attention pas le club EFOR)	Les mardis et jeudis en juillet	16 à 18 h	0	 4-	0,77	1,065	150
	TOTAL			2238	292			4600

Moins de 10 h ≖1

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2009

FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

Réforme de véhicules

<u>Date de convocation</u>: 31 octobre 2009

Date d'affichage: 08 octobre 2009

Nombre de Conseillers présents ou représentés :

43

Nombre de Conseillers en exercice :

41

Date d'affichage:

13 NOV. 2009

<u>Date de transmission</u>:

12 NOV. 2009

Rendue exécutoire le:

13 NOV. ZUUS

L'an Deux Mille neuf, le vendredi 06 novembre, à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, SÉNATEUR-MAIRE de ladite Ville.

Etaient présents :

Monsieur MARINI, Sénateur-Maire;

Monsieur FOUBERT, Madame VIVÉ, Monsieur De VALROGER, Monsieur LEDAY, Monsieur VERRIER, Madame Le CHATELIER, Madame GARREAU, Madame GUYOT, Monsieur PAUQUET, Madame OGER-DUGAT, Monsieur HANEN, et Madame FRANÇOIS, Adjoints,

Monsieur Le CARRERES, Adjoint Honoraire,

Monsieur TRINCHEZ, Monsieur DUPUY-de-MERY, Madame LEGROS, Madame GIBOUT, Monsieur VELEX, Monsieur TELLIER, Monsieur WINNEBROOT, Monsieur De MONTGOLFIER, Monsieur CAUX, Monsieur BA, Madame RENARD, Madame BRAULT, Madame TROUSSELLE, Madame AOUN, Monsieur LEMAISTRE, Madame FRISE;

Madame ROSSIGNOL, Madame GOMA-BALLOU, Madame SERRET, Monsieur PYSSON, Madame DUMAY, Monsieur KOVAL, Monsieur FUMAGALLI, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Madame VEZIER par Monsieur De VALROGER Madame LIENARD par Madame GARREAU Madame POUYET-TRUCHOT par Monsieur Le CARRERES Madame TAGUCHI par Monsieur BA

Etaient absents:



03 - MISE EN REFORME DE VEHICULES

Au nom de la 1^{ère} commission, Monsieur Régis De MONTGOLFIER donne lecture au CONSEIL, du rapport suivant : « Mesdames, Messieurs,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de réformer les véhicules suivants :

*RENAULT MASTER, immatriculé 4654 TW 60, mis en circulation en 1987 et affichant 150 000 kilomètres au compteur.

Ce véhicule sera repris par le garage CITROEN SADAC pour la somme de 2 196 €uros TTC en échange de l'achat d'un véhicule neuf.

*CAMION MERCEDES, immatriculé 7613 SP 60, mis en circulation en 1990 et affichant 343 000 kilomètres au compteur.

*CAMION RENAULT, immatriculé 405 WM 60, mis en circulation en 1992 et affichant 350 000 kilomètres au compteur.

Ces deux camions seront repris par IVECO, garage situé à La Croix Saint Ouen dans le cadre des appels d'offres du 23 février 2009 pour l'acquisition de deux nouveaux camions.

- 800 euros HT pour le camion MERCEDES
- 1 500 euros HT pour le camion RENAULT

*REMORQUE de 499 kilogrammes de marque européenne.

Les essieux étant cassés, ce matériel servira de maintenance aux autres remorques encore en service.

Vu le rapport de présentation ci-dessus, Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Sur proposition de Monsieur Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN:

Autorise Monsieur le Maire à faire procéder à la mise en réforme de ces véhicules.

ARTICLE DEUX:

Les recettes correspondantes seront encaissées au chapitre 77 – article 775 du budget de l'exercice en cours.

Pour Ampliation Pour le Maire Le Secrétaire Général,

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jour, mois et an susdits, Et ont, signé au registre, les membres présents,

SOUS-PRÉSECTURE

12 NOV. 2009

DE COMPIÈGNE (DISE)

Pour copie conforme,

MAIRE de COMPIEGNE,

SENATEUR de l'OISE.

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2009

FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

Distribution des documents d'information

<u>Date de convocation</u>: 31 octobre 2009

Date d'affichage: 08 octobre 2009

Nombre de Conseillers présents ou représentés :

43

Nombre de Conseillers en exercice :

41

Date d'affichage:

13 80% 2009

Date de transmission :

Rendue exécutoire le:

13 200 2002

L'an Deux Mille neuf, le vendredi 06 novembre, à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, SÉNATEUR-MAIRE de ladite Ville.

<u>Etaient présents</u> :

Monsieur MARINI, Sénateur-Maire;

Monsieur FOUBERT, Madame VIVÉ, Monsieur De VALROGER, Monsieur LEDAY, Monsieur VERRIER, Madame Le CHATELIER, Madame GARREAU, Madame GUYOT, Monsieur PAUQUET, Madame OGER-DUGAT, Monsieur HANEN, et Madame FRANÇOIS, Adjoints,

Monsieur Le CARRERES, Adjoint Honoraire,

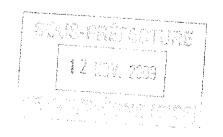
Monsieur TRINCHEZ, Monsieur DUPUY-de-MERY, Madame LEGROS, Madame GIBOUT, Monsieur VELEX, Monsieur TELLIER, Monsieur WINNEBROOT, Monsieur De MONTGOLFIER, Monsieur CAUX, Monsieur BA, Madame RENARD, Madame BRAULT, Madame TROUSSELLE, Madame AOUN, Monsieur LEMAISTRE, Madame FRISE;

Madame ROSSIGNOL, Madame GOMA-BALLOU, Madame SERRET, Monsieur PYSSON, Madame DUMAY, Monsieur KOVAL, Monsieur FUMAGALLI, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Madame VEZIER par Monsieur De VALROGER Madame LIENARD par Madame GARREAU Madame POUYET-TRUCHOT par Monsieur Le CARRERES Madame TAGUCHI par Monsieur BA

Etaient absents:



04 - DISTRIBUTION DES DOCUMENTS D'INFORMATION

Au nom de la I^{ère} commission, Madame Françoise TROUSSELLE donne lecture au CONSEIL, du rapport suivant : « Mesdames, Messieurs,

Depuis 2005, la distribution en porte-à-porte du « Compiègne Notre Ville » et de « l'ARC Info » est assurée par du personnel vacataire rémunéré 0,12 euros par foyer distribué. Ce mode de distribution apporte la plus grande satisfaction.

Aujourd'hui, la ville de Compiègne renforce ce service et étend ce dispositif aux informations ponctuelles de la Ville ou de l'ARC à destination des habitants, toujours sous forme de vacation, à hauteur de 0,05 euro par foyer distribué pour tout ce qui concerne les petits documents et tracts. Ces deux montants ne pourront se cumuler si la distribution s'effectue de manière simultanée, il est pris alors pour référence la valeur la plus élevée.

Vu le rapport de présentation ci-dessus, Vu l'avis favorable de la commission des finances, Sur proposition de Monsieur Le maire,

LE CONSEIL MUNCIPAL.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN:

Adopte ce dispositif.

ARTICLE DEUX:

Autorise Monsieur Le maire à recruter les vacataires chargés de cette distribution.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jour, mois et an susdits, Et ont, signé au registre, les membres présents,

Pour Ampliation Pour le Maire Le Secrétaire Général,

Pour copie conforme,

Le MAIRE de COMPIEGNE

Philippe MARINI, SENATEUR de l'OISE.

OBJET

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2009

FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

Implantation d'un relais de radiotéléphonie à la Maison de l'Europe -Convention avec SFR

<u>Date de convocation</u>: 31 octobre 2009

Date d'affichage: 08 octobre 2009

Nombre de Conseillers présents ou représentés :

43

Nombre de Conseillers en exercice :

41

Date d'affichage:

13 NOV. 2003

Date de transmission:

12 NOV. 2009

Rendue exécutoire le :

13 800. 200

L'an Deux Mille neuf, le vendredi 06 novembre, à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, SÉNATEUR-MAIRE de ladite Ville.

Etaient présents :

Monsieur MARINI, Sénateur-Maire;

Monsieur FOUBERT, Madame VIVÉ, Monsieur De VALROGER, Monsieur LEDAY, Monsieur VERRIER, Madame Le CHATELIER, Madame GARREAU, Madame GUYOT, Monsieur PAUQUET, Madame OGER-DUGAT, Monsieur HANEN, et Madame FRANÇOIS, Adjoints,

Monsieur Le CARRERES, Adjoint Honoraire,

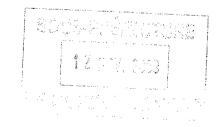
Monsieur TRINCHEZ, Monsieur DUPUY-de-MERY,
Madame LEGROS, Madame GIBOUT, Monsieur VELEX,
Monsieur TELLIER, Monsieur WINNEBROOT,
Monsieur De MONTGOLFIER, Monsieur CAUX, Monsieur BA,
Madame RENARD, Madame BRAULT, Madame TROUSSELLE,
Madame AOUN, Monsieur LEMAISTRE, Madame FRISE;

Madame ROSSIGNOL, Madame GOMA-BALLOU, Madame SERRET, Monsieur PYSSON, Madame DUMAY, Monsieur KOVAL, Monsieur FUMAGALLI, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Madame VEZIER par Monsieur De VALROGER Madame LIENARD par Madame GARREAU Madame POUYET-TRUCHOT par Monsieur Le CARRERES Madame TAGUCHI par Monsieur BA

Etaient absents:



05 – IMPLANTATION D'UN RELAIS DE RADIOTELEPHONIE A LA MAISON DE L'EUROPE – CONVENTION AVEC « SFR »

Au nom de la I^{ère} commission, Madame Arielle FRANÇOIS donne lecture au CONSEIL, du rapport suivant : « Mesdames, Messieurs,

La Société Française du Radiotéléphone, S.F.R a besoin pour l'exploitation de ses réseaux actuels et futurs, de procéder à l'installation de dispositifs d'antennes et d'équipements techniques reliés à des réseaux de télécommunications afin d'améliorer la desserte téléphonique dans ce secteur de Compiègne,

Elle a sollicité la possibilité d'utiliser des emplacements en toiture et à l'intérieur de la Maison de l'Europe, immeuble cadastré BB N°130 dont la VILLE de COMPIEGNE est propriétaire.

Il vous est proposé de signer avec SFR une convention prévoyant :

- la mise à disposition d'un emplacement de 25 m² environ pour l'aménagement d'un local technique à l'intérieur de l'immeuble, d'armoires techniques et de dispositifs d'antennes et raccordement par câbles :
- le paiement par SFR à la Ville d'une redevance d'un montant annuel de 7 500 €uros H.T toutes charges locatives incluses ;
- la souscription par SFR des polices d'assurances couvrant tous les risques liés à son activité, et sa responsabilité en cas de recours lié au fonctionnement de cette installation ;
- une durée de douze (12) ans avec reconduction tacite pour cinq années, sous préavis de 18 mois.

Vu le rapport de présentation ci-dessus, Vu l'avis favorable de la commission des finances, Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés,

1 voix contre: Monsieur PYSSON

<u>7 abstentions</u>: Mesdames ROSSIGNOL, SERRET, DUMAY, GOMA BALLOU et Messieurs PAUQUET, KOVAL et FUMAGALLI.

ARTICLE UN:

Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville de Compiègne et SFR pour l'implantation d'un relais radiotéléphone à la Maison de l'Europe.

ARTICLE DEUX:

Cette convention est conclue, à compter du 1^{er} janvier 2010, pour une durée de douze ans, avec reconduction tacite pour cinq années, moyennant une redevance annuelle de 7 500 €uros Hors Taxes toutes charges locatives incluses.

ARTICLE TROIS:

La recette sera inscrite au budget communal, chapitre 70 - article 7068

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jour, mois et an susdits,

Et ont, signé au registre, les membres présents,

Pour Amplietion
Pour le Maire
Le MAIRE de COMPIEGNE,

Philippe MARINI,
SENATEUR de l'OISE.

OBJET

FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

Renouvellement de la convention entre la Ville, l'OPAC de l'OISE et l'association « ELAN'Ces » relative à la mise en œuvre d'un chantier d'insertion pour l'année 2009

<u>Date de convocation</u>: 31 octobre 2009

<u>Date d'affichage</u>: 08 octobre 2009

Nombre de Conseillers présents ou représentés :

43

Nombre de Conseillers en exercice :

41

Date d'affichage:

Date de transmission:

Rendue exécutoire le :

43 500 200

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2009

L'an Deux Mille neuf, le vendredi 06 novembre, à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, SÉNATEUR-MAIRE de ladite Ville.

Etaient présents :

Monsieur MARINI, Sénateur-Maire;

Monsieur FOUBERT, Madame VIVÉ, Monsieur De VALROGER, Monsieur LEDAY, Monsieur VERRIER, Madame Le CHATELIER, Madame GARREAU, Madame GUYOT, Monsieur PAUQUET, Madame OGER-DUGAT, Monsieur HANEN, et Madame FRANÇOIS, Adjoints,

Monsieur Le CARRERES, Adjoint Honoraire,

Monsieur TRINCHEZ, Monsieur DUPUY-de-MERY,
Madame LEGROS, Madame GIBOUT, Monsieur VELEX,
Monsieur TELLIER, Monsieur WINNEBROOT,
Monsieur De MONTGOLFIER, Monsieur CAUX, Monsieur BA,
Madame RENARD, Madame BRAULT, Madame TROUSSELLE,
Madame AOUN, Monsieur LEMAISTRE, Madame FRISE;

Madame ROSSIGNOL, Madame GOMA-BALLOU, Madame SERRET, Monsieur PYSSON, Madame DUMAY, Monsieur KOVAL, Monsieur FUMAGALLI, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Madame VEZIER par Monsieur De VALROGER Madame LIENARD par Madame GARREAU Madame POUYET-TRUCHOT par Monsieur Le CARRERES Madame TAGUCHI par Monsieur BA

Etaient absents:



06 – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE, L'OPAC DE L'OISE ET L'ASSOCIATION « ELAN'Ces » RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE D'UN CHANTIER D'INSERTION POUR L'ANNEE 2009

Au nom de la 1^{ère} commission, Madame Anne-Marie VIVÉ donne lecture au CONSEIL, du rapport suivant : « Mesdames, Messieurs,

Depuis 2006, la VILLE de COMPIEGNE, l'OPAC de l'OISE et l'Association «ELAN Ces » ont décidé d'œuvrer en commun pour l'amélioration du cadre de vie des habitants des quartiers du Clos des Roses, de la Victoire situés en Zone Urbaine Sensible et dans la quartier de Royallieu par la création d'un chantier d'insertion, privilégiant les objectifs suivants :

- l'insertion par l'économique,
- l'amélioration du cadre de vie.
- La formation et l'emploi à long terme des bénéficiaires.

Ainsi, la VILLE de COMPIEGNE et l'OPAC de l'OISE ont décidé de confier à l'Association « ELAN ' Ces » la mise en œuvre d'une action intitulée : « chantier de remise en état des parties communes et des logements ». Ce chantier permettra la mise en œuvre d'activités de type entretien, gros œuvre et second-œuvre bâtiment au titre du patrimoine de l'OPAC de l'OISE.

L'association s'engage à employer 4 responsables d'équipes en Contrat à Durée Déterminée à temps complet sur le chantier, et 26 agents polyvalents en Contrat Aidé, sous réserve de l'accord de l'ANPE.

La VILLE s'engage à participer au Comité de Pilotage avec l'ensemble des partenaires.

Pour la mise en œuvre de ce chantier d'insertion, le montant de la participation de l'OPAC s'élèvera à 285 542,79 €uros, et la Ville de COMPIEGNE s'engage à verser à l'Association une somme de 13 853,64 €uros au titre de l'aide à l'encadrement et du suivi social des salariés en insertion inscrits sur ce chantier.

Vu le rapport ci-dessus présenté, Vu l'avis favorable de la commission des finances, Sur proposition de monsieur Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN:

Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention partenariale entre la Ville, l'OPAC de l'OISE et l'association « ELAN'Ces » relative à la mise en œuvre d'un chantier d'insertion.

ARTICLE DEUX:

Autorise la Ville de Compiègne à verser à l'association une somme de 13 853,64 €uros au titre de l'aide à l'encadrement et du suivi des salariés en insertion inscrits sur ce chantier.



ARTICLE TROIS:

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 65 – article 6574 du budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jour, mois et an susdits, Et ont, signé au registre, les membres présents,

Pour copie conforme,

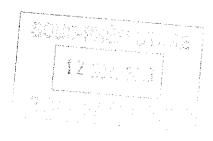
Le MAIRE de COMPIEGNE,

Pour Amplietion Pour lo Maire

Le Secrétalité Général,

Philippe MARINL,

SENATEUR de l'OISE.



OBJET

FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

Demande d'acomptes à l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine sur les travaux du Clos des Roses

<u>Date de convocation</u>: 31 octobre 2009

<u>Date d'affichage</u>: 08 octobre 2009

Nombre de Conseillers présents ou représentés :

43

Nombre de Conseillers en exercice :

41

Date d'affichage:

13 NOV. 2009

Date de transmission:

Rendue exécutoire le:

13 NOV 2009

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2009

L'an Deux Mille neuf, le vendredi 06 novembre, à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, SÉNATEUR-MAIRE de ladite Ville.

Etaient présents :

Monsieur MARINI, Sénateur-Maire;

Monsieur FOUBERT, Madame VIVÉ, Monsieur De VALROGER, Monsieur LEDAY, Monsieur VERRIER, Madame Le CHATELIER, Madame GARREAU, Madame GUYOT, Monsieur PAUQUET, Madame OGER-DUGAT, Monsieur HANEN, et Madame FRANÇOIS, Adjoints,

Monsieur Le CARRERES, Adjoint Honoraire,

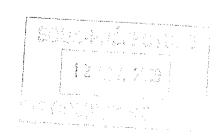
Monsieur TRINCHEZ, Monsieur DUPUY-de-MERY, Madame LEGROS, Madame GIBOUT, Monsieur VELEX, Monsieur TELLIER, Monsieur WINNEBROOT, Monsieur De MONTGOLFIER, Monsieur CAUX, Monsieur BA, Madame RENARD, Madame BRAULT, Madame TROUSSELLE, Madame AOUN, Monsieur LEMAISTRE, Madame FRISE;

Madame ROSSIGNOL, Madame GOMA-BALLOU, Madame SERRET, Monsieur PYSSON, Madame DUMAY, Monsieur KOVAL, Monsieur FUMAGALLI, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Madame VEZIER par Monsieur De VALROGER
Madame LIENARD par Madame GARREAU
Madame POUYET-TRUCHOT par Monsieur Le CARRERES
Madame TAGUCHI par Monsieur BA

Etaient absents:



07 – DEMANDES D'ACOMPTES A L'AGENCE NATIONALE DE RENOVATION URBAINE (ANRU) SUR LES TRAVAUX DU CLOS DES ROSES

Au nom de la 1^{ère} commission, Monsieur Michel FOUBERT donne lecture au CONSEIL, du rapport suivant : « Mesdames, Messieurs,

Suite à la signature de la Convention Partenariale, en date du 9 novembre 2007, l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine peut verser des acomptes sur le montant des Décisions Attributives de Subventions modificatives (DAS) pour les opérations ayant déjà démarré et en cours d'achèvement.

Ces acomptes correspondent à 10 % des dépenses justifiées, déduction faite du montant de l'avance de 15 % versée par l'ANRU.

Vos Commissions de la Voirie et des Finances vous proposent, par conséquent, de solliciter ces acomptes auprès de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, sur les opérations suivantes :

- Travaux d'aménagement de Voirie et Réseaux Divers sur le parking Anatole France, pour un montant de 16 029,50 € HT;
- Acquisition du terrain Massey-Ferguson, pour un montant de 27 157,74 € HT.

Le total des acomptes attendus de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine s'élèverait à : 43 187,24 € HT.

Vu le rapport de présentation ci-dessus, Vu l'avis favorable de la commission des finances, Sur proposition de Monsieur Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE:

Autorise Monsieur le Maire à solliciter les acomptes correspondants pour ces opérations.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jour, mois et an susdits, Et ont, signé au registre, les membres présents,

Pour Ampliation Pour le Maire Le Secrétaire Général. Pour copie conforme, Le MAIRE de COMPIEGNE,

hijippe MARINI, ENATEUR de l'OISE

OBJET

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2009

FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

Opération « Ville, Vie, Vacances »

Date de convocation: 31 octobre 2009

Date d'affichage: 08 octobre 2009

Nombre de Conseillers présents ou représentés :

43

Nombre de Conseillers en exercice :

41

Date d'affichage:

13 NOV, 2009 Date de transmission:

12 NOV. 2009

Rendue exécutoire le :

10 404 200

L'an Deux Mille neuf, le vendredi 06 novembre, à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, SÉNATEUR-MAIRE de ladite Ville.

<u>Etaient présents</u> :

Monsieur MARINI, Sénateur-Maire ;

Monsieur FOUBERT, Madame VIVÉ, Monsieur De VALROGER, Monsieur LEDAY, Monsieur VERRIER, Madame Le CHATELIER, Madame GARREAU, Madame GUYOT, Monsieur PAUQUET, Madame OGER-DUGAT, Monsieur HANEN, et Madame FRANÇOIS, Adjoints,

Monsieur Le CARRERES, Adjoint Honoraire,

Monsieur TRINCHEZ, Monsieur DUPUY-de-MERY, Madame LEGROS, Madame GIBOUT, Monsieur VELEX, Monsieur TELLIER, Monsieur WINNEBROOT, Monsieur De MONTGOLFIER, Monsieur CAUX, Monsieur BA, Madame RENARD, Madame BRAULT, Madame TROUSSELLE, Madame AOUN, Monsieur LEMAISTRE, Madame FRISE;

Madame ROSSIGNOL, Madame GOMA-BALLOU, Madame SERRET, Monsieur PYSSON, Madame DUMAY, Monsieur KOVAL, Monsieur FUMAGALLI, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Madame VEZIER par Monsieur De VALROGER Madame LIENARD par Madame GARREAU Madame POUYET-TRUCHOT par Monsieur Le CARRERES Madame TAGUCHI par Monsieur BA

Etaient absents:



07bis - OPERATION « VILLE, VIE, VACANCES »

Au nom de la 1^{ère} commission, Madame Anne-Marie VIVÉ donne lecture au CONSEIL, du rapport suivant : « Mesdames, Messieurs.

Dans le cadre de l'opération « Ville, Vie, Vacances » initiée par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports pour l'année 2009, la Ville de Compiègne a présenté un dossier, en vue d'obtenir une participation financière de l'Etat selon le tableau ci-joint :

OPERATION		PARTICIPATIO	N EN EUROS	
	VILLE	FAMILLES	ACSE VVV	TOTAL
« Aux côtés de nos aînés pendant les fêtes de fin d'année »	603 €	288€	603 €	1494 €
Période du 28/12 au 31/12				
Nombre de jeunes : 12				

Vu le rapport de présentation ci-dessus, Sur proposition de Monsieur Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

${f ARTICLE~UN}:$

Adopte le programme de ces actions au titre de l'année 2009.

ARTICLE DEUX:

Sollicite l'aide financière de l'ETAT pour ces actions.

ARTICLE TROIS:

Décide de prendre en charge la part de la Ville, au moyen des crédits affectés au Chapitre 011 du Budget animation des quartiers de l'exercice 2009.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jour, mois et an susdits, Et ont, signé au registre, les membres présents,

Pour Ampliation
Pour la Maire
La Secrétaire Cénéral.

r copie conforme, NAIRE de COM<u>PLEGN</u>

Philippe MARANI, SENATEAR de l'OISE.

OBJET

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2009

FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

PERSONNEL

Suppression et création de poste

<u>Date de convocation</u>: 31 octobre 2009

Date d'affichage: 08 octobre 2009

Nombre de Conseillers présents ou représentés :

43

Nombre de Conseillers en exercice :

41

Date d'affichage:

13 NOV. 2009

Date de transmission:

12 000, 2009

Rendue exécutoire le :

13 111 200

L'an Deux Mille neuf, le vendredi 06 novembre, à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, SÉNATEUR-MAIRE de ladite Ville.

Etaient présents :

Monsieur MARINI, Sénateur-Maire;

Monsieur FOUBERT, Madame VIVÉ, Monsieur De VALROGER, Monsieur LEDAY, Monsieur VERRIER, Madame Le CHATELIER, Madame GARREAU, Madame GUYOT, Monsieur PAUQUET, Madame OGER-DUGAT, Monsieur HANEN, et Madame FRANÇOIS, Adjoints,

Monsieur Le CARRERES, Adjoint Honoraire,

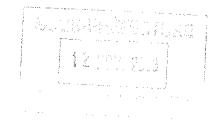
Monsieur TRINCHEZ, Monsieur DUPUY-de-MERY, Madame LEGROS, Madame GIBOUT, Monsieur VELEX, Monsieur TELLIER, Monsieur WINNEBROOT, Monsieur De MONTGOLFIER, Monsieur CAUX, Monsieur BA, Madame RENARD, Madame BRAULT, Madame TROUSSELLE, Madame AOUN, Monsieur LEMAISTRE, Madame FRISE;

Madame ROSSIGNOL, Madame GOMA-BALLOU, Madame SERRET, Monsieur PYSSON, Madame DUMAY, Monsieur KOVAL, Monsieur FUMAGALLI, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Madame VEZIER par Monsieur De VALROGER Madame LIENARD par Madame GARREAU Madame POUYET-TRUCHOT par Monsieur Le CARRERES Madame TAGUCHI par Monsieur BA

Etaient absents:



08 – SUPPRESSION ET CREATION DE POSTE

Au nom de la 1^{ère} commission, Monsieur Joël DUPUY-de-MERY donne lecture au CONSEIL, du rapport suivant : « Mesdames, Messieurs,

Il est proposé au Conseil Municipal de supprimer un poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives (ETAPS) - catégorie B (indices bruts 306/544) et de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe - catégorie C (indices bruts 297/388) à compter du 15 octobre 2009 à la patinoire du complexe sportif de Mercières.

Vu le rapport présenté ci-dessus,

Vu l'avis favorable de la commission des finances (abstention de Madame GOMA-BALLOU), Sur proposition de Monsieur Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN:

Décide de supprimer un poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives de catégorie B et de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe de catégorie C (indices bruts 297/388) à compter du 15 octobre 2009 à la patinoire du complexe sportif de Mercières.

ARTICLE DEUX:

La dépense correspondante pour cet emploi sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 012 article 64111 du budget de l'exercice en cours.

ARTICLE TROIS:

Autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat correspondant à ce poste.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jour, mois et an susdits, Et ont, signé au registre, les membres présents,

Pour Ampliation

Pour/le Maire

Le Sacrétaire Général,

Pour copic conforme,

SEMAIRE de COMPIEGNE

Philippe MARINI,

SENATELIK de l'OISE.

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2009

FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

PERSONNEL

Prolongation de contrat

<u>Date de convocation</u>: 31 octobre 2009

Date d'affichage: 08 octobre 2009

Nombre de Conseillers présents ou représentés :

43

Nombre de Conseillers en exercice:

41

Date d'affichage:

13 NOV. ZUW

Date de transmission:

12 101 2009

Rendue exécutoire le :

ts Rev. 2018

L'an Deux Mille neuf, le vendredi 06 novembre, à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, SÉNATEUR-MAIRE de ladite Ville.

<u>Etaient présents</u> :

Monsieur MARINI, Sénateur-Maire;

Monsieur FOUBERT, Madame VIVÉ, Monsieur De VALROGER, Monsieur LEDAY, Monsieur VERRIER, Madame Le CHATELIER, Madame GARREAU, Madame GUYOT, Monsieur PAUQUET, Madame OGER-DUGAT, Monsieur HANEN, et Madame FRANÇOIS, Adjoints,

Monsieur Le CARRERES, Adjoint Honoraire,

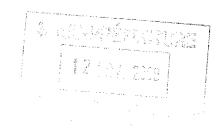
Monsieur TRINCHEZ, Monsieur DUPUY-de-MERY, Madame LEGROS, Madame GIBOUT, Monsieur VELEX, Monsieur TELLIER, Monsieur WINNEBROOT, Monsieur De MONTGOLFIER, Monsieur CAUX, Monsieur BA, Madame RENARD, Madame BRAULT, Madame TROUSSELLE, Madame AOUN, Monsieur LEMAISTRE, Madame FRISE;

Madame ROSSIGNOL, Madame GOMA-BALLOU, Madame SERRET, Monsieur PYSSON, Madame DUMAY, Monsieur KOVAL, Monsieur FUMAGALLI, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Madame VEZIER par Monsieur De VALROGER Madame LIENARD par Madame GARREAU Madame POUYET-TRUCHOT par Monsieur Le CARRERES Madame TAGUCHI par Monsieur BA

Etaient absents:



8bis - PROLONGATION DE CONTRAT

Au nom de la 1^{ère} commission, Monsieur Joël DUPUY de MERY donne lecture au CONSEIL, du rapport suivant : « Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 25 juin 2009, vous avez accepté comme chaque année le recrutement temporaire de la chargée de mission déléguée dans la préparation et l'élaboration du Festival du Film Historique de Compiègne.

Le contrat de l'intéressée s'achève le 30 novembre prochain. Or, il s'avère nécessaire de prolonger celui-ci d'un mois soit jusqu'au 31 décembre 2009 comme ce fût le cas les précédentes années afin de permettre à l'intéressée d'achever sa mission.

Les autres clauses du contrat n'étant pas modifiées.

Vu le rapport de présentation ci-dessus, Sur proposition de Monsieur Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN:

Autorise Monsieur Le Maire à signer un avenant de prolongation d'une durée d'un mois avec Mademoiselle Isabelle MOULU, Chargée de mission pour la préparation et l'élaboration du Festival du film historique de Compiègne.

ARTICLE DEUX:

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 012 - article 64131 du budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jour, mois et an susdits, Et ont, signé au registre, les membres présents,

Pour Amplission
Pour le 1, des

LEMAIRE de COMPIEGNE

FOM Pour copie conforme,

Philippe MARINI, SENATEUR de l'OISE.

OBJET

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2009

FINANCES ET ADMINISTRATION **GENERALE**

Affaires Immobilières

Acquisition d'un terrain bâti situé 170 rue de Paris en vue de la réalisation de huit logements locatifs sociaux par l'OPAC de **l'OISE**

Date de convocation: 31 octobre 2009

Date d'affichage: 08 octobre 2009

Nombre de Conseillers présents ou représentés :

43

Nombre de Conseillers en exercice:

41

Date d'affichage:

Date de transmission:

12 Nov. 2003

Renduc exécutoire le :

13 101 200

L'an Deux Mille neuf, le vendredi 06 novembre, à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville. en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI. SÉNATEUR-MAIRE de ladite Ville.

Etaient présents :

Monsieur MARINI, Sénateur-Maire:

Monsieur FOUBERT, Madame VIVÉ, Monsieur De VALROGER, Monsieur LEDAY, Monsieur VERRIER, Madame Le CHATELIER, Madame GARREAU, Madame GUYOT, Monsieur PAUQUET. Madame OGER-DUGAT, Monsieur HANEN, et Madame FRANÇOIS. Adjoints,

Monsieur Le CARRERES, Adjoint Honoraire,

Monsieur TRINCHEZ, Monsieur DUPUY-de-MERY, Madame LEGROS, Madame GIBOUT, Monsieur VELEX, Monsieur TELLIER, Monsieur WINNEBROOT, Monsieur De MONTGOLFIER, Monsieur CAUX, Monsieur BA, Madame RENARD, Madame BRAULT, Madame TROUSSELLE, Madame AOUN, Monsieur LEMAISTRE, Madame FRISE;

Madame ROSSIGNOL, Madame GOMA-BALLOU, Madame SERRET, Monsieur PYSSON, Madame DUMAY, Monsieur KOVAL, Monsieur FUMAGALLI, Conseillers Municipaux.

<u>Etaient représentés :</u>

Madame VEZIER par Monsieur De VALROGER Madame LIENARD par Madame GARREAU Madame POUYET-TRUCHOT par Monsieur Le CARRERES Madame TAGUCHI par Monsieur BA

Etaient absents:



09 - ACQUISITION D'UN TERRAIN BATI SITUE 170 RUE DE PARIS EN VUE DE LA REALISATION DE HUIT LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PAR L'OPAC DE L'OISE

Au nom de la 1^{ère} commission, Monsieur Michel FOUBERT donne lecture au CONSEIL, du rapport suivant : « Mesdames, Messieurs,

La Ville de Compiègne doit acquérir l'ancienne station service située 170 rue de Paris, en vue de sa cession à l'OPAC de l'OISE et de la réalisation de huit logements sociaux, représentant une surface hors œuvre nette de 718, 63 m², destinés à des locataires d'immeubles collectifs devant être démolis lors de la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine du Clos des Roses.

Les biens à acquérir sont les suivants :

- un terrain de 1 641 m²:
- une maison d'habitation constituée d'un rez-de-chaussée, d'un étage et de combles sous toiture en ardoises ;
- un atelier attenant sur le côté, de plain pied et sous toiture terrasse.

L'ensemble est vide et désaffecté. Plus aucun équipement (pistes, auvent, boutique, cuves) n'existe. Le bien est à l'abandon.

Les services des Domaines ayant estimé que la valeur vénale par comparaison du terrain bâti dont il s'agit pouvait être estimée à 270 000 euros HT (+/- 10%). le propriétaire des lieux, la société TOTAL, a missionné la société EXPERTISES GALTIER afin de déterminer la valeur vénale de l'ensemble immobilier. Celle-ci a rédigé un rapport en janvier 2009 fixant le prix de vente à 337 500 €uros H.T. Après négociation entre les parties, le montant final a été fixé d'un commun accord à 300 000 €uros H.T.

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Sur proposition de Monsieur Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés.

ARTICLE UN:

Décide de procéder à l'acquisition, auprès de la société TOTAL, de l'immeuble bâti situé à Compiègne, cadastré section AV n°57, d'une contenance totale de 16 ares 41 centiares.

ARTICLE DEUX:

Décide de fixer le prix principal d'acquisition à 300 000 euros hors droits et hors taxes.

.../...

ARTICLE TROIS:

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cette affaire, ainsi que les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jour, mois et an susdits, Et ont, signé au registre, les membres présents,

Pour copie conforme,

Le MAIRE de COMPIEGNE,

Philippe MARINI,

SENATEUR de l'OISE.



OBJET

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2009

TRAVAUX, BATIMENTS COMMUNAUX ET TRANSPORTS

Lancement de la consultation pour la construction d'une cantine scolaire pour les groupes élémentaires HAMMEL et ROBIDA

<u>Date de convocation</u>: 31 octobre 2009

Date d'affichage: 08 octobre 2009

Nombre de Conseillers présents ou représentés :

43

Nombre de Conseillers en exercice :

41

Date d'affichage:

<u>Date de transmission</u>:

12 NOV. 2009

Rendue exécutoire le :

10 809 2000

L'an Deux Mille neuf, le vendredi 06 novembre, à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, SÉNATEUR-MAIRE de ladite Ville.

Etaient présents :

Monsieur MARINI, Sénateur-Maire;

Monsieur FOUBERT, Madame VIVÉ, Monsieur De VALROGER, Monsieur LEDAY, Monsieur VERRIER, Madame Le CHATELIER, Madame GARREAU, Madame GUYOT, Monsieur PAUQUET, Madame OGER-DUGAT, Monsieur HANEN, et Madame FRANÇOIS, Adjoints,

Monsieur Le CARRERES, Adjoint Honoraire,

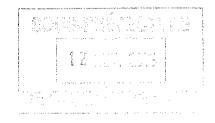
Monsieur TRINCHEZ, Monsieur DUPUY-de-MERY, Madame LEGROS, Madame GIBOUT, Monsieur VELEX, Monsieur TELLIER, Monsieur WINNEBROOT, Monsieur De MONTGOLFIER, Monsieur CAUX, Monsieur BA, Madame RENARD, Madame BRAULT, Madame TROUSSELLE, Madame AOUN, Monsieur LEMAISTRE, Madame FRISE;

Madame ROSSIGNOL, Madame GOMA-BALLOU, Madame SERRET, Monsieur PYSSON, Madame DUMAY, Monsieur KOVAL, Monsieur FUMAGALLI, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Madame VEZIER par Monsieur De VALROGER Madame LIENARD par Madame GARREAU Madame POUYET-TRUCHOT par Monsieur Le CARRERES Madame TAGUCHI par Monsieur BA

Etaient absents:



10 - LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CANTINE SCOLAIRE POUR LES GROUPES ELEMENTAIRES HAMMEL ET ROBIDA

Au nom des 1^{ère} et 2^{ème} commissions, Monsieur Nicolas LEDAY donne lecture au CONSEIL, du rapport suivant : « Mesdames, Messieurs,

La ville de Compiègne a décidé d'aménager une cantine scolaire pour la restauration des élèves des écoles élémentaires des groupes scolaires Robida et Hammel, à l'arrière de l'école Robida A.

L'étude du projet a été confiée au bureau d'architecture de la Ville après concertation avec les enseignants et les parents d'élèves des établissements concernés, le projet retenu a obtenu l'assentiment des différentes parties et l'aval de la commission des travaux.

Le permis de construire pour cette opération a été déposé le 13 mars 2009 et a été délivré le 04 juin 2009.

Les services sont maintenant en mesure de lancer un appel d'offres pour pouvoir commencer les travaux au début de l'année 2010.

Les services municipaux ont formalisé un dossier de consultation d'entreprises et préconisent d'utiliser la procédure adaptée spécifique aux travaux (article 28 du Code des Marché Publics) pour permettre de désigner les entreprises qui seront chargées de réaliser les ouvrages.

La dévolution du marché sera l'allotissement du projet qui se décomposera en 15 corps d'états :

- Lot 1- VRD
- Lot 2- Terrassements Gros œuvre Maçonnerie
- Lot 3- Charpente ossature bois bardages bois
- Lot 4- Couverture menbrane étanchéité
- Lot 5- Couverture translucide
- Lot 6- Menuiseries intérieures bois et extérieures ALU Occultations
- Lot 7- Plâtrerie -cloisons intérieures faux plafonds -isolation phonique
- Lot 8- Carrelage faïences
- Lot 9- Peintures
- Lot 10- Sols souples
- Lot 11- Chauffage ventilation
- Lot 12- Plomberies sanitaires
- Lot 13- Electricité
- Lot 14- Equipements de cuisine
- Lot 15- Equipements de restauration et locaux vie

Un avis de publicité paraîtra au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics ainsi que dans un journal local.

Le règlement de consultation prévoit deux critères de jugement des offres :

- 1°) Valeur technique
- 2°) − Prix

Le coût des travaux est estimé à : 795 000 € HT.

Vu le rapport de présentation ci-dessus, Vu l'avis favorable de la commission des finances, Sur proposition de Monsieur Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN:

Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation.

ARTICLE DEUX:

Autorise Monsieur Le Maire à signer les marchés avec les Entreprises qui seront désignées pour réaliser les trayaux.

ARTICLE TROIS:

Les dépenses correspondantes seront financées sur les budgets 2010 et 2011, chapitre : 23 article : 2313

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jour, mois et an susdits, Et ont, signé au registre, les membres présents,

Pour copie conforme,

s cobe MAIRE de COMPIEGNE,

Pour Ampliation
Pour le Affaire
Le colonaire Genérale

OISE Philippe MARINI,

SENATEUR de l'OISE.

12 000 200 M 1985

OBJET

TRAVAUX,
BATIMENTS
COMMUNAUX ET
TRANSPORTS

Lancement de la consultation pour la construction d'un club house et de vestiaires pour le stade de rugby Jouve Senez

<u>Date de convocation</u>: 31 octobre 2009

Date d'affichage: 08 octobre 2009

Nombre de Conseillers présents ou représentés :

43

Nombre de Conseillers en exercice :

41

Date d'affichage:

13 MOV 2009

Date de transmission:

12 101. 2009

Rendue exécutoire le:

13 Key zas

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2009

L'an Deux Mille neuf, le vendredi 06 novembre, à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, SÉNATEUR-MAIRE de ladite Ville.

Etaient présents :

Monsieur MARINI, Sénateur-Maire;

Monsieur FOUBERT, Madame VIVÉ, Monsieur De VALROGER, Monsieur LEDAY, Monsieur VERRIER, Madame Le CHATELIER, Madame GARREAU, Madame GUYOT, Monsieur PAUQUET, Madame OGER-DUGAT, Monsieur HANEN, et Madame FRANÇOIS, Adjoints,

Monsieur Le CARRERES, Adjoint Honoraire,

Monsieur TRINCHEZ, Monsieur DUPUY-de-MERY, Madame LEGROS, Madame GIBOUT, Monsieur VELEX, Monsieur TELLIER, Monsieur WINNEBROOT, Monsieur De MONTGOLFIER, Monsieur CAUX, Monsieur BA, Madame RENARD, Madame BRAULT, Madame TROUSSELLE, Madame AOUN, Monsieur LEMAISTRE, Madame FRISE;

Madame ROSSIGNOL, Madame GOMA-BALLOU, Madame SERRET, Monsieur PYSSON, Madame DUMAY, Monsieur KOVAL, Monsieur FUMAGALLI, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Madame VEZIER par Monsieur De VALROGER Madame LIENARD par Madame GARREAU Madame POUYET-TRUCHOT par Monsieur Le CARRERES Madame TAGUCHI par Monsieur BA

Etaient absents:



11 - LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LA CONSTRUCTION D'UN CLUB HOUSE ET DE VESTIAIRES POUR LE STADE DE RUGBY JOUVE SENEZ

Au nom des 1^{ère} et 2^{ème} commissions, Monsieur Nicolas LEDAY donne lecture au CONSEIL, du rapport suivant : « Mesdames, Messieurs,

La ville de Compiègne a décidé de rénover les vestiaires vieillissants du stade de rugby Jouve & Senez et de créer un nouveau club house en remplacement du bâtiment préfabriqué existant qui n'est pas conforme aux orientations du plan d'aménagement du site du Grand Parc.

Une procédure adaptée avec remise d'esquisses a été organisée et le choix de la maîtrise d'œuvre s'est porté sur le cabinet d'architecture « L'Atelier d'Architecture » implanté 8 rue Jesse à CREIL (Notification du marché 11/09 PA en date du 31 mars 2009).

Le permis de construire pour cette opération a été déposé le 19 octobre 2009.

Les études se sont poursuivies avec le maître d'ouvrage et les futurs utilisateurs ; le maître d'œuvre a pu constituer le dossier de consultation des entreprises pouvant permettre d'organiser une mise en concurrence sous forme de la procédure adaptée, spécifique aux travaux. (Article 28 du Code des marchés publics).

La dévolution du marché sera l'allotissement du projet qui se décomposera en 14 corps d'états :

- Lot 1 Démolitions Gros œuvre Maçonnerie
- Lot 2 Charpente bois
- Lot 3 Couverture Etanchéité
- Lot 4 Serrurerie Métallerie
- Lot 5 Menuiseries extérieures
- Lot 6 Menuiseries intérieures
- Lot 7 Faux plafonds
- Lot 8 Carrelages faïences -sols souples
- Lot 9 Peintures
- Lot 10 Plomberie -sanitaires
- Lot 11 Chauffage ventilation
- Lot 12 Electricité
- Lot 13 Ascenseurs
- Lot 14 VRD

Un avis de publicité paraîtra au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics ainsi que dans un journal local.

Le règlement de consultation prévoit deux critères de jugement des offres :

- 1°) Valeur technique de la proposition
- 2°) Critère de prix

Les éléments des 14 cibles HQE incorporées dans le programme initial du projet, seront également pris en compte dans le choix des contractants.

Le coût des travaux est actuellement estimé à : 1 580 000€ HT pour un coût global d'opération estimé à : 1 965 000 € HT.

Vu le rapport de présentation ci-dessus, Vu l'avis favorable de la commission des finances, Sur proposition de Monsieur Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN:

Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation.

ARTICLE DEUX:

Autorise Monsieur Le maire à signer les marchés avec les Entreprises qui seront désignées pour réaliser les travaux.

ARTICLE TROIS:

Les dépenses correspondantes seront financées sur les budgets 2010 et 2011, chapitre : 23 article : 2313

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jour, mois et an susdits, Et ont, signé au registre, les membres présents,

Pour copie conforme,

MAIRE de COMPIEGNE,

OBBilippe MARINI SENATEUR de l'OISE.

OBJET

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2009

VOIRIE ET AMENAGEMENT URBAIN

Gratuité du stationnement pendant la période des fêtes

<u>Date de convocation</u>: 31 octobre 2009

<u>Date d'affichage</u>: 08 octobre 2009

Nombre de Conseillers présents ou représentés :

43

Nombre de Conseillers en exercice :

41

Date d'affichage:

12 601 200

2.5

<u>Date de transmission</u>:

Rendue exécutoire le :

L'an Deux Mille neuf, le vendredi 06 novembre, à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, SÉNATEUR-MAIRE de ladite Ville.

<u>Etaient présents</u> :

Monsieur MARINI, Sénateur-Maire;

Monsieur FOUBERT, Madame VIVÉ, Monsieur De VALROGER, Monsieur LEDAY, Monsieur VERRIER, Madame Le CHATELIER, Madame GARREAU, Madame GUYOT, Monsieur PAUQUET, Madame OGER-DUGAT, Monsieur HANEN, et Madame FRANÇOIS, Adjoints,

Monsieur Le CARRERES, Adjoint Honoraire,

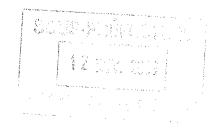
Monsieur TRINCHEZ, Monsieur DUPUY-de-MERY, Madame LEGROS, Madame GIBOUT, Monsieur VELEX, Monsieur TELLIER, Monsieur WINNEBROOT, Monsieur De MONTGOLFIER, Monsieur CAUX, Monsieur BA, Madame RENARD, Madame BRAULT, Madame TROUSSELLE, Madame AOUN, Monsieur LEMAISTRE, Madame FRISE;

Madame ROSSIGNOL, Madame GOMA-BALLOU, Madame SERRET, Monsieur PYSSON, Madame DUMAY, Monsieur KOVAL, Monsieur FUMAGALLI, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Madame VEZIER par Monsieur De VALROGER Madame LIENARD par Madame GARREAU Madame POUYET-TRUCHOT par Monsieur Le CARRERES Madame TAGUCHI par Monsieur BA

Etaient absents:



12 – GRATUITE DU STATIONNEMENT PENDANT LA PERIODE DES FÊTES

Au nom des l^{ère} et 3^{ème} commissions, Madame Françoise TROUSSEILE donne lecture au CONSEIL, du rapport suivant : « Mesdames, Messieurs,

Il vous est proposé, à l'approche des fêtes de fin d'année, d'appliquer la gratuité des emplacements de stationnement payant les lundis, durant le mois de :

DECEMBRE 2009

Vu le rapport ci-dessus présenté, Vu l'avis favorable des Commissions de la Voirie et des finances, Sur proposition de Monsieur Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE:

Décide d'appliquer la gratuité des emplacements de stationnement payant les lundis, durant le mois de décembre 2009.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jour, mois et an susdits, Et ont, signé au registre, les membres présents,

Pour Ampliation
Pour le Meire

Le Sacrétaire Général.

Pour copie conforme,

Le MAIRE de COMPIE<u>GNE,</u>

Philippe MARINI,

SENATEUR de l'OISE.

OBJET

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2009

VOIRIE ET AMENAGEMENT URBAIN

Suppression d'emplacements de stationnement payant et instauration d'un stationnement gratuit limité à 30 minutes

<u>Date de convocation</u>: 31 octobre 2009

Date d'affichage: 08 octobre 2009

Nombre de Conseillers présents ou représentés :

43

Nombre de Conseillers en exercice:

41

Date d'affichage:

13 101. 2009 Date de transmission:

12 NOV. 2009

Rendue exécutoire le:

13 NIA HEE

L'an Deux-Mille neuf, le vendredi 06 novembre, à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, SÉNATEUR-MAIRE de ladite Ville.

Etaient présents :

Monsieur MARINI, Sénateur-Maire;

Monsieur FOUBERT, Madame VIVÉ, Monsieur De VALROGER, Monsieur LEDAY, Monsieur VERRIER, Madame Le CHATELIER, Madame GARREAU, Madame GUYOT, Monsieur PAUQUET, Madame OGER-DUGAT, Monsieur HANEN, et Madame FRANÇOIS, Adjoints,

Monsieur Le CARRERES, Adjoint Honoraire,

Monsieur TRINCHEZ, Monsieur DUPUY-de-MERY, Madame LEGROS, Madame GIBOUT, Monsieur VELEX, Monsieur TELLIER, Monsieur WINNEBROOT, Monsieur De MONTGOLFIER, Monsieur CAUX, Monsieur BA, Madame RENARD, Madame BRAULT, Madame TROUSSELLE, Madame AOUN, Monsieur LEMAISTRE, Madame FRISE;

Madame ROSSIGNOL, Madame GOMA-BALLOU, Madame SERRET, Monsieur PYSSON, Madame DUMAY, Monsieur KOVAL, Monsieur FUMAGALLI, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Madame VEZIER par Monsieur De VALROGER Madame LIENARD par Madame GARREAU Madame POUYET-TRUCHOT par Monsieur Le CARRERES Madame TAGUCHI par Monsieur BA

Etaient absents:



13 - SUPPRESSION D'EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT PAYANT ET INSTAURATION D'UN STATIONNEMENT GRATUIT LIMITE A 30 MINUTES

Au nom des 1^{ère} et 3^{ème} commissions, Monsieur Eric HANEN donne lecture au CONSEIL, du rapport suivant : « Mesdames, Messieurs,

La Ville de Compiègne a réalisé fin 2007 des travaux de fourniture et la pose de cinq bornes « arrêt minute » permettant un stationnement gratuit limité à trente minutes en Centre Ville.

En raison de la bonne image des ces équipements auprès des consommateurs, trois nouvelles bornes doubles ont été mises en service dans le premier semestre 2009, puis trois autres ont été planifiées pour le second semestre 2009.

Pour les trois dernières bornes, il s'agit de :

- 2 emplacements sur le parking de la Place Saint-Jacques
- 2 emplacements dans la rue de Paris au niveau du N° 57
- 2 emplacements dans la rue de l'Etoile au niveau des N° 16 et N° 18

Les utilisateurs de ces emplacements pourront être verbalisés au-delà de cette limite en cas de dépassement du temps réglementaire.

Vu le rapport de présentation ci-dessus, Vu l'avis favorable des commissions de la voirie et des finances, Sur proposition de Monsieur Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN:

Décide l'instauration d'un stationnement payant gratuit limité à trente minutes sur les emplacements suivants :

- 2 emplacements sur le parking de la Place Saint-Jacques
- 2 emplacements dans la rue de Paris au niveau du N° 57
- 2 emplacements dans la rue de l'Etoile au niveau des N° 16 et N° 18

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jour, mois et an susdits, Et ont, signé au registre, les membres présents,

Pour Ampliation
Pour le/Maire
Le Socrécaire Général.

Pour copie conforme, Le MAIRE de COMPLEC

OISE D'AILIPPE MARANI,

SENATEUR de l'OISE!

OBJET

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2009

VOIRIE ET AMENAGEMENT URBAIN

Demande d'autorisation pour une consultation relative aux travaux de requalification de voirie de la rue de Stalingrad

<u>Date de convocation</u>: 31 octobre 2009

Date d'affichage: 08 octobre 2009

Nombre de Conseillers présents ou représentés :

43

Nombre de Conseillers en exercice :

41

Date d'affichage: 13 NOV. 2009

Date de transmission :

12 NOV. 2009

Rendue exécutoire le :

13 80% 2009

L'an Deux Mille neuf, le vendredi 06 novembre, à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, SÉNATEUR-MAIRE de ladite Ville.

<u>Etaient présents</u> :

Monsieur MARINI, Sénateur-Maire;

Monsieur FOUBERT, Madame VIVÉ, Monsieur De VALROGER, Monsieur LEDAY, Monsieur VERRIER, Madame Le CHATELIER, Madame GARREAU, Madame GUYOT, Monsieur PAUQUET, Madame OGER-DUGAT, Monsieur HANEN, et Madame FRANÇOIS, Adjoints,

Monsieur Le CARRERES, Adjoint Honoraire,

Monsieur TRINCHEZ, Monsieur DUPUY-de-MERY,
Madame LEGROS, Madame GIBOUT, Monsieur VELEX,
Monsieur TELLIER, Monsieur WINNEBROOT,
Monsieur De MONTGOLFIER, Monsieur CAUX, Monsieur BA,
Madame RENARD, Madame BRAULT, Madame TROUSSELLE,
Madame AOUN, Monsieur LEMAISTRE, Madame FRISE;

Madame ROSSIGNOL, Madame GOMA-BALLOU, Madame SERRET, Monsieur PYSSON, Madame DUMAY, Monsieur KOVAL, Monsieur FUMAGALLI, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Madame VEZIER par Monsieur De VALROGER Madame LIENARD par Madame GARREAU Madame POUYET-TRUCHOT par Monsieur Le CARRERES Madame TAGUCHI par Monsieur BA

Etaient absents:



14 – DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE CONSULTATION RELATIVE AUX TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE VOIRIE DE LA RUE DE STALINGRAD

Au nom des 1^{ère} et 3^{ème} commissions, Monsieur Eric HANEN donne lecture au CONSEIL, du rapport suivant : « Mesdames, Messieurs.

Après avoir réalisé des travaux de mise en souterrain des réseaux basse tension, éclairage public et télécommunication et procéder à la mise aux normes du réseau d'assainissement au titre de la compétence de l'A.R.C. et supprimer les branchements plomb sur le réseau d'eau potable, la Ville de Compiègne souhaite entreprendre des aménagements de requalification de voirie de la rue de Stalingrad.

Pour réaliser ce projet, le recours à des entreprises de travaux est nécessaire et par conséquent, il y a lieu d'organiser une mise en concurrence sous forme de procédure adaptée.

Le dossier de consultation des entreprises aura les caractéristiques suivantes :

- Décomposition du projet en tranches :
 - tranche ferme : voirie section comprise entre la rue de Senlis et la rue du Vivier Corax
 - tranche conditionnelle : voirie section de la rue du Vivier Corax jusqu'au bout de l'impasse.
- Jugement des offres
 - 1) valeur technique
 - 2) le prix
 - 3) le délai d'exécution

Le coût global de l'opération est chiffré à 450.000 euros/T.T.C

Un avis de publicité paraîtra dans un journal local d'annonces légales et/ou au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (B.O.A.M.P.)

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Vu l'avis favorable des commissions de la voirie et des finances, (abstention de Madame GOMA-BALLOU),

Sur proposition de Monsieur Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN:

Autorise Monsieur le Maire à lancer une procédure adaptée spécifique aux travaux

aux travaux.

ARTICLE DEUX:

Autorise Monsieur Le Maire à signer les pièces relatives au marché avec l'entreprise qui sera désignée par le pouvoir adjudicataire.

ARTICLE TROIS:

Les dépenses correspondantes seront financées aux Budgets 2009 et 2010.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jour, mois et an susdits, Et ont, signé au registre, les membres présents,

Pour Ampliation

Pour le Maire

Le Secrétaire Généra!,

Pour copie conforme,

Le MAIRE de COMPIEGNE,

OISE Philippe MARINI, SENATEUR de l'OISE.

12 NOV. 2009

OBJET

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2009

VOIRIE ET AMENAGEMENT URBAIN

Demande d'autorisation pour une consultation relative aux travaux de mise en souterrain des réseaux dans la rue de la Justice

<u>Date de convocation</u>: 31 octobre 2009

Date d'affichage: 08 octobre 2009

Nombre de Conseillers présents ou représentés :

43

Nombre de Conseillers en exercice :

41

Date d'affichage: 13 NOV. 2009

Date de transmission : 1 2 NOV. 2009

Rendue exécutoire le :

13 MOV 2008

L'an Deux Mille neuf, le vendredi 06 novembre, à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, SÉNATEUR-MAIRE de ladite Ville.

<u>Etaient présents</u> :

Monsieur MARINI, Sénateur-Maire;

Monsieur FOUBERT, Madame VIVÉ, Monsieur De VALROGER, Monsieur LEDAY, Monsieur VERRIER, Madame Le CHATELIER, Madame GARREAU, Madame GUYOT, Monsieur PAUQUET, Madame OGER-DUGAT, Monsieur HANEN, et Madame FRANÇOIS, Adjoints,

Monsieur Le CARRERES, Adjoint Honoraire,

Monsieur TRINCHEZ, Monsieur DUPUY-de-MERY,
Madame LEGROS, Madame GIBOUT, Monsieur VELEX,
Monsieur TELLIER, Monsieur WINNEBROOT,
Monsieur De MONTGOLFIER, Monsieur CAUX, Monsieur BA,
Madame RENARD, Madame BRAULT, Madame TROUSSELLE,
Madame AOUN, Monsieur LEMAISTRE, Madame FRISE;

Madame ROSSIGNOL, Madame GOMA-BALLOU, Madame SERRET, Monsieur PYSSON, Madame DUMAY, Monsieur KOVAL, Monsieur FUMAGALLI, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Madame VEZIER par Monsieur De VALROGER Madame LIENARD par Madame GARREAU Madame POUYET-TRUCHOT par Monsieur Le CARRERES Madame TAGUCHI par Monsieur BA

Etaient absents:



14bis - DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE CONSULTATION RELATIVE AUX TRAVAUX DE MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX DANS LA RUE DE LA JUSTICE

Au nom des 1^{ère} et 3^{ème} commissions, Monsieur Eric HANEN donne lecture au CONSEIL, du rapport suivant : « Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique d'enfouissement des réseaux aériens basse tension, éclairage public et télécommunications dans un souci d'esthétique environnemental, la Ville de Compiègne souhaite intégrer la rue de la Justice au programme 2010.

Pour réaliser ce projet, le recours à des entreprises de travaux est nécessaire et par conséquent, il y a lieu d'organiser une mise en concurrence sous forme de procédure adaptée.

Le dossier de consultation des entreprises aura les caractéristiques suivantes :

• Décomposition du projet en lots :

- lot n° 1 : génie civil

- lot n°2 : filerie basse tension

- lot n°3 : réseaux d'éclairage public

lot n°4 : réseaux télécommunications – filerie

• Jugement des offres:

- 1) valeur technique
- 2) le prix
- 3) le délai d'exécution

Le coût global de l'opération est chiffré à 395.634 €/T.T.C

Un avis de publicité paraîtra dans un journal local d'annonces légales et/ou au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (B.O.A.M.P.)

Vu le rapport de présentation ci-dessus, Sur proposition de Monsieur Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN:

Autorise Monsieur le Maire à lancer une procédure adaptée spécifique aux travaux.

ARTICLE DEUX:

Autorise Monsieur Le Maire à signer les pièces relatives aux marchés avec les entreprises qui seront désignées par le pouvoir adjudicataire.

ARTICLE TROIS:

Les dépenses correspondantes seront financées à un prochain Budget Primitif.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jour, mois et an susdits, Et ont, signé au registre, les membres présents,

Pour le Maire

Le Secrétaire Général,

Pour copie conforme,

LECMAIRE de COMPIEGNE,

Endippe MARINI, SENATEUR de l'OISE.



OBJET

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2009

VOIRIE ET AMENAGEMENT URBAIN

Demande d'autorisation pour une consultation relative aux travaux de mise en souterrain des réseaux dans la rue Jules Du Lac

<u>Date de convocation</u>: 31 octobre 2009

Date d'affichage: 08 octobre 2009

Nombre de Conseillers présents ou représentés :

43

Nombre de Conseillers en exercice :

41

Date d'affichage:

13 NOV 2009

Date de transmission:

12 100, 2000

Rendue exécutoire le:

1 a may 2000

L'an Deux Mille neuf, le vendredi 06 novembre, à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, SÉNATEUR-MAIRE de ladite Ville.

<u>Etaient présents</u> :

Monsieur MARINI, Sénateur-Maire;

Monsieur FOUBERT, Madame VIVÉ, Monsieur De VALROGER, Monsieur LEDAY, Monsieur VERRIER, Madame Le CHATELIER, Madame GARREAU, Madame GUYOT, Monsieur PAUQUET, Madame OGER-DUGAT, Monsieur HANEN, et Madame FRANÇOIS, Adjoints,

Monsieur Le CARRERES, Adjoint Honoraire,

Monsieur TRINCHEZ, Monsieur DUPUY-de-MERY, Madame LEGROS, Madame GIBOUT, Monsieur VELEX, Monsieur TELLIER, Monsieur WINNEBROOT, Monsieur De MONTGOLFIER, Monsieur CAUX, Monsieur BA, Madame RENARD, Madame BRAULT, Madame TROUSSELLE, Madame AOUN, Monsieur LEMAISTRE, Madame FRISE;

Madame ROSSIGNOL, Madame GOMA-BALLOU, Madame SERRET, Monsieur PYSSON, Madame DUMAY, Monsieur KOVAL, Monsieur FUMAGALLI, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Madame VEZIER par Monsieur De VALROGER Madame LIENARD par Madame GARREAU Madame POUYET-TRUCHOT par Monsieur Le CARRERES Madame TAGUCHI par Monsieur BA

Etaient absents:



14ter - DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE CONSULTATION RELATIVE AUX TRAVAUX DE MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX DANS LA RUE JULES DU LAC

Au nom des 1^{ère} et 3^{ène} commissions, Monsieur Eric HANEN donne lecture au CONSEIL, du rapport suivant : « Mesdames, Messieurs.

Dans le cadre de sa politique d'enfouissement des réseaux aériens basse tension, éclairage public et télécommunications dans un souci d'esthétique environnemental, la Ville de Compiègne souhaite intégrer la rue Jules Dulac au programme 2010.

Pour réaliser ce projet, le recours à des entreprises de travaux est nécessaire et par conséquent, il y a lieu d'organiser une mise en concurrence sous forme de procédure adaptée.

Le dossier de consultation des entreprises aura les caractéristiques suivantes :

• Décomposition du projet en lots :

- lot n° 1 : génie civil

- lot n°2 : filerie basse tension

- lot n°3 : réseaux d'éclairage public

- lot n°4 : réseaux télécommunications – filerie

• Jugement des offres :

- 4) valeur technique
- 5) le prix
- 6) le délai d'exécution

Le coût global de l'opération est chiffré à 475.203 €/T.T.C

Un avis de publicité paraîtra dans un journal local d'annonces légales et/ou au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (B.O.A.M.P.)

Vu le rapport de présentation ci-dessus, Sur proposition de Monsieur Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN:

Autorise Monsieur le Maire à lancer une procédure adaptée spécifique aux travaux.

ARTICLE DEUX:

Autorise Monsieur Le Maire à signer les pièces relatives aux marchés avec les entreprises qui seront désignées par le pouvoir adjudicataire.

ARTICLE TROIS:

Pour Ampliation
Pour le Maire

Le Secrétaire Général,

Les dépenses correspondantes seront financées à un prochain Budget Primitif.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jour, mois et an susdits, Et ont, signé au registre, les membres présents,

Pour copie conforme,

CAL MAIRE de COMPIEGNE,

Philippe MARINI,

SENATEUR de l'OISE.

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2009

ECONOMIE, URBANISME et ENVIRONNEMENT

Fonds d'aide au ravalement -Attribution de subventions

<u>Date de convocation</u>: 31 octobre 2009

Date d'affichage: 08 octobre 2009

Nombre de Conseillers présents ou représentés :

43

Nombre de Conseillers en exercice :

41

Date d'affichage:

13 NOV. 2009 Date de transmission:

Rendue exécutoire le :

SUR WAR BE

L'an Deux Mille neuf, le vendredi 06 novembre, à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, SÉNATEUR-MAIRE de ladite Ville.

Etaient présents :

Monsieur MARINI, Sénateur-Maire;

Monsieur FOUBERT, Madame VIVÉ, Monsieur De VALROGER, Monsieur LEDAY, Monsieur VERRIER, Madame Le CHATELIER, Madame GARREAU, Madame GUYOT, Monsieur PAUQUET, Madame OGER-DUGAT, Monsieur HANEN, et Madame FRANÇOIS, Adjoints,

Monsieur Le CARRERES, Adjoint Honoraire,

Monsieur TRINCHEZ, Monsieur DUPUY-de-MERY,
Madame LEGROS, Madame GIBOUT, Monsieur VELEX,
Monsieur TELLIER, Monsieur WINNEBROOT,
Monsieur De MONTGOLFIER, Monsieur CAUX, Monsieur BA,
Madame RENARD, Madame BRAULT, Madame TROUSSELLE,
Madame AOUN, Monsieur LEMAISTRE, Madame FRISE;

Madame ROSSIGNOL, Madame GOMA-BALLOU, Madame SERRET, Monsieur PYSSON, Madame DUMAY, Monsieur KOVAL, Monsieur FUMAGALLI, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Madame VEZIER par Monsieur De VALROGER Madame LIENARD par Madame GARREAU Madame POUYET-TRUCHOT par Monsieur Le CARRERES Madame TAGUCHI par Monsieur BA

Etaient absents:

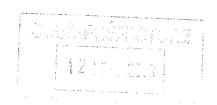


15 - FONDS D'AIDE AU RAVALEMENT - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Au nom des l^{ère} et 4^{ème} commissions, Monsieur Régis De MONTGOLFIER donne lecture au CONSEIL, du rapport suivant : « Mesdames, Messieurs,

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions pour les travaux de ravalement des immeubles suivants :

DEMANDEUR	SURFACE prise en compte	COUT DES TRAVAUX	MONTANT PROPOSÉ
Ravalement simple :			
* <i>M. et Mme PRICE</i> 37, rue d'Amiens	80 m^2	5 743,42 €	1 200,00 €
* M. et Mme SCHLUMBERGER Nicolas 23, square Marie-Louise Delaïdde	124 m²	14 242,50 €	1 860,00 €
* M. DHILLY Jean-Marc 33, rue Pierre Sauvage/32 rue des Minimes	251,50 m ²	13 666,86 €	3 500,00 €
* <i>M. GERARD Christophe</i> 3, rue de Plémont	105 m ²	8 466,38 €	1 575,00 €
	TOTAL	42 119,16 €	8 135,00 €



Rectificatif:

Le Conseil Municipal, en sa session du 27 mars 2009, a attribué entre autres la subvention suivante, sur la base d'une estimation erronée :

DEMANDEUR	SURFACE prise en compte	COUT DES TRAVAUX	MONTANT PROPOSÉ
Ravalement simple :			
* M. LANGLOIS-MEURINNL	$g = 30,50 \text{ m}^2$	5 908,00 €	457,50 €
37, rue d'Amiens Au lieu de	35,00 m ²	//	<u>525,00 €</u>
	TOTAL	5908,00 €	525,00 €

Soit une différence de 67,50 € en faveur de Monsieur LANGLOIS-MEURINNE.

Vu le rapport de présentation ci-dessus, Vu l'avis favorable de la commission des finances, Sur proposition de Monsieur Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN:

Décide d'attribuer une subvention de 8 202,50 €, au titre du Fonds communal d'aide au ravalement aux demandeurs ci-dessus désignés.

ARTICLE DEUX:

Le montant de ces subventions sera imputé sur les crédits inscrits au chapitre 204 - article 2042 du Budget de l'exercice 2009.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jour, mois et an susdits, Et ont, signé au registre, les membres présents,

Pour Ampliation
Pour le Maire

Le Séprétaire dénéral,

Lour copie conforme,

ÀMAIRE de COMPIEGNE

Thilippe MARINI, SENATEUR de l'OISE.

OBJET

ENSEIGNEMENT, FORMATION ET DIFFUSION CULTURELLE

Restauration scolaire: Signature d'une convention entre la Ville, le Conseil Général et les collèges Ferdinand Bac et Gaétan Denain

<u>Date de convocation</u>: 31 octobre 2009

Date d'affichage: 08 octobre 2009

Nombre de Conseillers présents ou représentés :

43

Nombre de Conseillers en exercice :

41

Date d'affichage:

13 101 200

Date de transmission:

12 NOV. 2009 Rendue exécutoire le :

13 NOV AND

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2009

L'an Deux Mille neuf, le vendredi 06 novembre, à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, SÉNATEUR-MAIRE de ladite Ville.

<u>Etaient présents</u> :

Monsieur MARINI, Sénateur-Maire:

Monsieur FOUBERT, Madame VIVÉ, Monsieur De VALROGER, Monsieur LEDAY, Monsieur VERRIER, Madame Le CHATELIER, Madame GARREAU, Madame GUYOT, Monsieur PAUQUET, Madame OGER-DUGAT, Monsieur HANEN, et Madame FRANÇOIS, Adjoints,

Monsieur Le CARRERES, Adjoint Honoraire,

Monsieur TRINCHEZ, Monsieur DUPUY-de-MERY,
Madame LEGROS, Madame GIBOUT, Monsieur VELEX,
Monsieur TELLIER, Monsieur WINNEBROOT,
Monsieur De MONTGOLFIER, Monsieur CAUX, Monsieur BA,
Madame RENARD, Madame BRAULT, Madame TROUSSELLE,
Madame AOUN, Monsieur LEMAISTRE, Madame FRISE;

Madame ROSSIGNOL, Madame GOMA-BALLOU, Madame SERRET, Monsieur PYSSON, Madame DUMAY, Monsieur KOVAL, Monsieur FUMAGALLI, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Madame VEZIER par Monsieur De VALROGER Madame LIENARD par Madame GARREAU Madame POUYET-TRUCHOT par Monsieur Le CARRERES Madame TAGUCHI par Monsieur BA

Etaient absents:



16 – RESTAURATION SCOLAIRE : SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE, LE CONSEIL GENERAL ET LES COLLEGES FERDINAND BAC ET GAETAN DENAIN

Au nom des 1^{ère} et 6^{ème} commissions, Madame Sylvie OGER-DUGAT donne lecture au CONSEIL, du rapport suivant : « Mesdames, Messieurs,

Jusqu'à la fin de l'année scolaire dernière (2008/2009), les tarifs de restauration scolaire pratiqués par les collèges étaient laissés à l'appréciation des conseils d'administration qui définissaient les prix de revient des repas en fonction de critères objectifs liés à certains coûts (prestataires, personnel, amortissement du matériel etc.)

Depuis la rentrée de septembre 2009, la nouvelle réglementation a transféré au Conseil Général l'organisation de l'hébergement dans les collèges et c'est à cette collectivité territoriale qu'il appartient désormais de fixer les tarifs de restauration.

Il est donc proposé au CONSEIL MUNICIPAL d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions avec le Conseil Général et les collèges d'accueil. Cette mesure s'accompagnera d'une majoration des tarifs payés par la Ville comme suit, s'expliquant par la remise à niveau des coûts de fonctionnement qui tend à se rapprocher de la réalité économique :

- **★ Collège Gaëtan Denain** : le prix du repas passe de 2,90 € à 4,15 € par élève
- * Collège Ferdinand Bac: le prix du repas passe de 4,00 € à 4,85 € par élève

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Vu l'avis favorable des commissions de la vie scolaire et des finances,

Sur proposition de Monsieur Le maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN:

Autorise Monsieur Le Maire à signer les conventions avec le Conseil General et les collèges Ferdinand Bac et Gaëtan Denain pour la restauration scolaire.

ARTICLE DEUX:

La dépense globale nouvelle engendrée par cette réévaluation peut être estimée à 35 000 € par an pour 145 jours de fonctionnement des cantines.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jour, mois et an susdits, Et ont, signé au registre, les membres présents,

Lour copie conforme,

MAIRE de COMP<u>IEGNE</u>

Philippe MARINI, SENATEUR de l'OISE.

Pour Apphiendm

Pour le Maire

Le Solombie Générale

OBJET

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2009

ENSEIGNEMENT, FORMATION ET DIFFUSION CULTURELLE

Tarifs des classes d'environnement pour l'année scolaire 2009/2010

<u>Date de convocation</u>: 31 octobre 2009

Date d'affichage: 08 octobre 2009

Nombre de Conseillers présents ou représentés :

43

Nombre de Conseillers en exercice :

41

Date d'affichage:

13 May 2009

Date de transmission:

12 NOV 2009

Rendue exécutoire le :

13 HOV. XXX

L'an Deux Mille neuf, le vendredi 06 novembre, à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, SÉNATEUR-MAIRE de ladite Ville.

<u>Etaient présents</u> :

Monsieur MARINI, Sénateur-Maire;

Monsieur FOUBERT, Madame VIVÉ, Monsieur De VALROGER, Monsieur LEDAY, Monsieur VERRIER, Madame Le CHATELIER, Madame GARREAU, Madame GUYOT, Monsieur PAUQUET, Madame OGER-DUGAT, Monsieur HANEN, et Madame FRANÇOIS, Adjoints,

Monsieur Le CARRERES, Adjoint Honoraire,

Monsieur TRINCHEZ, Monsieur DUPUY-de-MERY,
Madame LEGROS, Madame GIBOUT, Monsieur VELEX,
Monsieur TELLIER, Monsieur WINNEBROOT,
Monsieur De MONTGOLFIER, Monsieur CAUX, Monsieur BA,
Madame RENARD, Madame BRAULT, Madame TROUSSELLE,
Madame AOUN, Monsieur LEMAISTRE, Madame FRISE;

Madame ROSSIGNOL, Madame GOMA-BALLOU, Madame SERRET, Monsieur PYSSON, Madame DUMAY, Monsieur KOVAL, Monsieur FUMAGALLI, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Madame VEZIER par Monsieur De VALROGER Madame LIENARD par Madame GARREAU Madame POUYET-TRUCHOT par Monsieur Le CARRERES Madame TAGUCHI par Monsieur BA

Etaient absents:



17 – TARIFS DES CLASSES D'ENVIRONNEMENT POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2009/2010

Au nom des 1^{ère} et 6^{ème} commissions, Madame Sylvie OGER-DUGAT donne lecture au CONSEIL, du rapport suivant : « Mesdames, Messieurs,

Afin d'obtenir une répartition équitable des dépenses de séjour entre les familles et la Ville de Compiègne, il est proposé à votre Commission de maintenir le taux 2008/2009 de la grille du quotient familial, correspondant à la pause du taux d'inflation pour les 12 derniers mois et de la même manière, de maintenir le coût des séjours.

a) - Dotation pour frais d'excursion durant le séjour

La dotation pour frais d'excursion reste identique à celle de l'année 2008/2009, à savoir : 424,77 € pour 1 transport.

b) - Quotient familial des classes d'environnement

QUOTIENT FAMILIAL 2008/2009	QUOTIENT FAMILIAL 2009/2010	PARTICIPATION DE LA VILLE	PARTICIPATION DES FAMILLES
moins de 477,07	moins de 477,07	79%	21%
de 477,08 à 611,88	de 477,08 à 611,88	69%	31%
de 611,89 à 781,68	de 611,89 à 781,68	58%	42%
de 781,69 à 999,80	de 781,69 à 999,80	47%	53%
de 999,81 à 1 302,57	de 999,81 à 1 302,57	37%	63%
plus de 1 302,58	plus de 1 302,58	26%	74%
Hors Compiègne	Hors Compiègne	0%	100%

c) - Enveloppe consacrée aux séjours des enfants

Le séjour doit être d'une durée comprise entre 5 et 14 jours maximum consécutifs sur place. Une durée minimale de 5 jours est requise pour obtenir la subvention du Conseil Général.

CLASSES DE DECOUVERTE	Année scolaire	Année Scolaire
Number of National Control of Con	2008/2009	2009/2010
- par jour et par élève	56,98€	56,98 €
→ pour 14 jours maximum	797,72 €	797,72 €

Jusqu'à présent, le Conseil Général attribuait une subvention de 8,63 € par jour et par enfant pour une classe de neige et 7,10 € pour toute autre classe de découverte pour un séjour d'une durée égale ou supérieure à 5 jours.

Dorénavant, le Conseil Général accorde une subvention forfaitaire **par classe** toujours en fonction du type de classe et selon le descriptif indiqué ci-dessous :

CLASSE DE NEIGE

- 5 à 7 jours	800 €
- 8 à 10 jours	1 000 €
- 11 à 14 jours	1 300 €
- plus de 14 jours	1 500 €

AUTRES TYPES DE CLASSES

- 5 à 7 jours	600 €
- 8 à 10 jours	800 €
- 11 à 14 jours	1 000 €
- plus de 14 jours	1 200 €

Les conséquences financières de cette modification sont variables mais en règle générale, le montant de la subvention est orienté à la baisse.

A titre d'exemple:

Pour une classe de neige de 10 jours pour 25 élèves, la subvention précédente était de :

10 jours X 8,63 € X 25 élèves = 2 157 €

Avec la nouvelle modalité d'attribution du Conseil Général, elle sera de 1 000 ϵ , soit un déficit de 1 157 ϵ .

d) - Projet pédagogique avec séjours ponctuels inférieurs à 5 jours consécutifs sur place

Ce type d'activités pédagogiques sera financé par la Ville à condition qu'il entre dans un projet pédagogique validé par l'Inspection du secteur de Compiègne et qu'il réponde aux acquis fondamentaux définis par le Ministère de l'Education Nationale.

Pour ce qui concerne la participation des familles, il sera tenu compte de la grille du quotient familial applicable aux séjours de 5 jours et plus.

e) - Projet pédagogique avec sorties ponctuelles sans nuitées

Ce type de projet, le plus souvent culturel, est échelonné sur l'année scolaire et consiste en diverses visites dont la durée ne doit en aucun cas excéder une journée par sortie et dont le coût global doit être compris entre 500 et 1 500 € par projet, lequel devra avoir obtenu préalablement l'agrément de l'Inspection de l'Education Nationale pour être subventionné par la Ville.

Dans ce cas, il est proposé à votre Commission de fixer la participation de la Ville et des familles comme suit :

• Part de la Ville : 65% par projet et par enfant

• Part des familles : 35% par projet et par enfant

f) - Participation accordée aux écoles sous contrat

Par délibération en date du 21 juin 1989, le Conseil Municipal a adopté un nouveau règlement intérieur des classes d'environnement, lequel modifie la participation financière de la VILLE DE COMPIEGNE à l'égard des établissements privés sous contrat.

Cette subvention est attribuée selon le coût d'un séjour de 14 jours maximum régulièrement proposé aux écoles publiques de la Ville. Celui-ci s'élèvera, pour l'année 2009/2010 à 49,88 € par jour et par enfant compiégnois, correspondant au coût d'un élève, déduction faite de la subvention du Conseil Général, base année scolaire 2008/2009. Ce montant sera ensuite réévalué annuellement en fonction du taux de l'inflation.

Cette participation sera versée directement aux Institutions en fonction du quotient familial des parents, suivant la grille établie pour les écoles publiques, et au vu d'une déclaration sur l'honneur des chefs d'établissements précisant que tous les enfants sont effectivement partis.

Les familles seront informées personnellement par les services municipaux du montant de la participation que la VILLE accorde pour leurs enfants.

Détermination de la participation

Les séjours étant de durée variable et, de ce fait, le coût ne pouvant être déterminé, la participation des familles et de la Ville ne peuvent être chiffrées à priori.

Le coût du séjour ne peut, en aucun cas, être supérieur à 49,88 € par jour.

Vu le rapport de présentation ci-dessus, Vu l'avis favorable des commissions de la vie scolaire et des finances, Sur proposition de Monsieur Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE:

Adopte les tarifs ci-dessus des classes d'environnement pour l'année scolaire 2009/2010.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jour, mois et an susdits, Et ont, signé au registre, les membres présents,

Pour copie conforme,

1 pair

e MAIRE de COMPIEGNE,

Philippe MARINI, SENATEUR de l'OISE.

Pour Ampliation

Pythr le Michie

Ce capretaire Générel.

OBJET

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2009

ENSEIGNEMENT, FORMATION ET DIFFUSION CULTURELLE

Restauration scolaire : Rappel de vacation cantine

<u>Date de convocation</u>: 31 octobre 2009

Date d'affichage: 08 octobre 2009

Nombre de Conseillers présents ou représentés :

43

Nombre de Conseillers en exercice :

41

Date d'affichage:

Date de transmission:

12 NOV 2009

Rendue exécutoire le:

13 1601, 4000

L'an Deux Mille neuf, le vendredi 06 novembre, à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, SÉNATEUR-MAIRE de ladite Ville.

<u>Etaient présents</u> :

Monsieur MARINI, Sénateur-Maire :

Monsieur FOUBERT, Madame VIVÉ, Monsieur De VALROGER, Monsieur LEDAY, Monsieur VERRIER, Madame Le CHATELIER, Madame GARREAU, Madame GUYOT, Monsieur PAUQUET, Madame OGER-DUGAT, Monsieur HANEN, et Madame FRANÇOIS, Adjoints,

Monsieur Le CARRERES, Adjoint Honoraire,

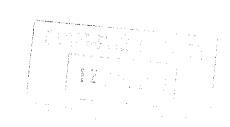
Monsieur TRINCHEZ, Monsieur DUPUY-de-MERY, Madame LEGROS, Madame GIBOUT, Monsieur VELEX, Monsieur TELLIER, Monsieur WINNEBROOT, Monsieur De MONTGOLFIER, Monsieur CAUX, Monsieur BA, Madame RENARD, Madame BRAULT, Madame TROUSSELLE, Madame AOUN, Monsieur LEMAISTRE, Madame FRISE;

Madame ROSSIGNOL, Madame GOMA-BALLOU, Madame SERRET, Monsieur PYSSON, Madame DUMAY, Monsieur KOVAL, Monsieur FUMAGALLI, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Madame VEZIER par Monsieur De VALROGER Madame LIENARD par Madame GARREAU Madame POUYET-TRUCHOT par Monsieur Le CARRERES Madame TAGUCHI par Monsieur BA

Etaient absents:



18 - RESTAURATION SCOLAIRE: RAPPEL DE VACATION CANTINE

Au nom des 1^{ère} et 6^{ème} commissions, Madame Sylvie OGER-DUGAT donne lecture au CONSEIL, du rapport suivant : « Mesdames, Messieurs,

Le Directeur de l'école élémentaire Saint Germain A est vacataire encadrant les rationnaires depuis septembre 2007.

Depuis cette date, il est rémunéré sur la base du taux de vacation accordée aux instituteurs. Etant professeur des écoles à la date de sa prise de fonction municipale, il est nécessaire de le rémunérer à un taux supérieur dû à son statut.

Vu le rapport de présentation ci-dessus, Vu l'avis favorable des commissions de la vie scolaire et des finances, Sur proposition de Monsieur Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE:

Décide de rectifier cette omission et de procéder au rappel des vacations du Directeur de l'Ecole élémentaire Saint Germain A du 1^{er} septembre 2007 au 31 décembre 2008.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jour, mois et an susdits, Et ont, signé au registre, les membres présents,

Pour Ampliation
Pour le Maire

Le Secretara G<u>éné</u>ral,

Pour copie conforme,

Le MAIRE de COMPIEGNE,

PHE ippe MARINI,

SENATEUR de l'OISE.

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2009

ACTION CULTURELLE ET TOURISTIQUE

Nomination de Monsieur IRA DAVID WOOD, citoyen d'honneur de la Ville de Compiègne

<u>Date de convocation</u>: 31 octobre 2009

Date d'affichage: 08 octobre 2009

Nombre de Conseillers présents ou représentés :

43

Nombre de Conseillers en exercice :

41

Date d'affichage:

13 NOV. ZUUS

Date de transmission:

Rendue exécutoire le :

13 101 2000

L'an Deux Mille neuf, le vendredi 06 novembre, à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, SÉNATEUR-MAIRE de ladite Ville.

<u>Etaient présents</u> :

Monsieur MARINI, Sénateur-Maire;

Monsieur FOUBERT, Madame VIVÉ, Monsieur De VALROGER, Monsieur LEDAY, Monsieur VERRIER, Madame Le CHATELIER, Madame GARREAU, Madame GUYOT, Monsieur PAUQUET, Madame OGER-DUGAT, Monsieur HANEN, et Madame FRANÇOIS, Adjoints,

Monsieur Le CARRERES, Adjoint Honoraire,

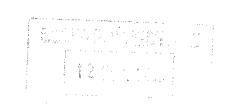
Monsieur TRINCHEZ, Monsieur DUPUY-de-MERY, Madame LEGROS, Madame GIBOUT, Monsieur VELEX, Monsieur TELLIER, Monsieur WINNEBROOT, Monsieur De MONTGOLFIER, Monsieur CAUX, Monsieur BA, Madame RENARD, Madame BRAULT, Madame TROUSSELLE, Madame AOUN, Monsieur LEMAISTRE, Madame FRISE;

Madame ROSSIGNOL, Madame GOMA-BALLOU, Madame SERRET, Monsieur PYSSON, Madame DUMAY, Monsieur KOVAL, Monsieur FUMAGALLI, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Madame VEZIER par Monsieur De VALROGER Madame LIENARD par Madame GARREAU Madame POUYET-TRUCHOT par Monsieur Le CARRERES Madame TAGUCHI par Monsieur BA

Etaient absents:



19 - NOMINATION DE MONSIEUR WOOD, CITOYEN D'HONNEUR DE LA VILLE DE COMPIEGNE

Au nom des lère et 7ème commissions, Madame Michèle Le CHATELIER donne lecture au CONSEIL, du rapport suivant : « Mesdames, Messieurs,

Il vous est proposé à titre exceptionnel d'accorder le titre de citoyen d'honneur de notre ville à Monsieur IRA DAVID WOOD en raison de sa contribution majeure aux liens d'amitié entre Compiègne et sa ville jumclle aux ETATS-UNIS, Raleigh.

Monsieur IRA DAVID WOOD à déjà reçu par le passé la médaille d'or de la ville à l'occasion du premier déplacement en 1989 à l'Espace Jean Legendre de la troupe théâtrale qu'il dirige avec la production « A CHRISTMAS CAROL »

Vu le rapport ci-dessus présenté, Vu l'avis favorable de la Commission des finances, Sur proposition de Monsieur Le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE:

Accorde le titre de « citoyen d'honneur » de la ville de Compiègne à Monsieur IRA DAVID WOOD.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jour, mois et an susdits, Et ont, signé au registre, les membres présents,

Pour Ampliation . Pour la Mair**a**

Lo Cecielaid Cénéral,

Pour copie conforme,

LeMAIRE de COMPIEGNE.

OIS MARINI, SENAPEUR de l'OISE.

OBJET

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2009

QUESTIONS DIVERSES

Décisions du Maire

<u>Date de convocation</u>: 31 octobre 2009

Date d'affichage: 08 octobre 2009

Nombre de Conseillers présents ou représentés :

43

Nombre de Conseillers en exercice :

41

Date d'affichage:

Date de transmission

Rendue exécutoire le:

L'an Deux Mille neuf, le vendredi 06 novembre, à 20 heures 45, le CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, SÉNATEUR-MAIRE de ladite Ville.

Etaient présents :

Monsieur MARINI, Sénateur-Maire;

Monsieur FOUBERT, Madame VIVÉ, Monsieur De VALROGER, Monsieur LEDAY, Monsieur VERRIER, Madame Le CHATELIER, Madame GARREAU, Madame GUYOT, Monsieur PAUQUET, Madame OGER-DUGAT, Monsieur HANEN, et Madame FRANÇOIS, Adjoints,

Monsieur Le CARRERES, Adjoint Honoraire,

Monsieur TRINCHEZ, Monsieur DUPUY-de-MERY, Madame LEGROS, Madame GIBOUT, Monsieur VELEX, Monsieur TELLIER, Monsieur WINNEBROOT, Monsieur De MONTGOLFIER, Monsieur CAUX, Monsieur BA, Madame RENARD, Madame BRAULT, Madame TROUSSELLE, Madame AOUN, Monsieur LEMAISTRE, Madame FRISE;

Madame ROSSIGNOL, Madame GOMA-BALLOU, Madame SERRET, Monsieur PYSSON, Madame DUMAY, Monsieur KOVAL, Monsieur FUMAGALLI, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Madame VEZIER par Monsieur De VALROGER Madame LIENARD par Madame GARREAU Madame POUYET-TRUCHOT par Monsieur Le CARRERES Madame TAGUCHI par Monsieur BA

Etaient absents:



20 - DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Le Maire expose au CONSEIL, le rapport qui suit : « Mesdames, Messieurs

Monsieur Le Maire rend compte au CONSEIL MUNICIPAL des DECISIONS qu'il a prises depuis la séance du 25 septembre 2009, dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par l'Assemblée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications du maire, et sur sa proposition :

Vu les articles L.2122-22 et 23 résultant du Code Général des Collectivités Territoriales ;

ARTICLE UNIQUE:

Approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, Les décisions municipales ci-annexées.

> Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jour, mois et an susdits, Et ont, signé au registre, les membres présents,

> > Pour copie conforme,

e MAIRE de COMPIEGNE,

Philippe MARINI, SENATEUR de l'OISE.

Pour Ampliation Pour le Maire

Le Socrétaire Général,

DECISIONS DU MAIRE

- depuis le 25 septembre 2009 -

<u>N°22/2009</u>: Décide d'intervenir en défense des intérêts de la Ville de COMPIEGNE contre le recours contentieux porté par Aline DE LAFARGUE BARES, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, tendant à la désignation d'un médecin expert à la condamnation de la Ville de Compiègne à supporter les sommes dues au titre des dépens et des frais irrépétibles.

De confier le dossier à Maître PHELIP, aux fins de représenter la Ville de Compiègne et de défendre ses intérêts.

La dépense inhérente aux frais d'actes et de contentieux sera imputée au chapitre 011 article 6227.

<u>N°23/2009</u>: Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Ville de Compiègne décide de contracter auprès de DEXIA CLF BANQUE une ouverture de crédit d'un montant maximum de 3 000 000 €uros dans les conditions suivantes :

Montant : 3 000 000 €

Durée: 12 mois

<u>Index des tirages</u>: sur index EONIA + Marge de 100 Points de base

Périodicité de facturation des intérêts : Mensuelle

Commission d'engagement : 2 400 €

N°24/2009: Dans le cadre de la globalisation 2009, décide de réaliser un emprunt de quatre millions d'Euros (4 000 000 €) auprès de la Caisse d'Epargne de Picardie aux conditions suivantes :

-Montant: 4.000.000 €uros

-Date de départ de l'amortissement : 25/12/2009

-<u>Date de première échéance</u> : 25/03/2010 -Date de la dernière échéance : 25/12/2029

-Durée: 20 ans

-Taux Fixe maximal applicable: 4,07%

-Mobilisation: T4M + 1%

-Base de calcul des intérêts : 30/360 -Amortissement du capital : progressif -Périodicité des échéances : trimestrielle

-Remboursement anticipé: possible à chaque échéance moyennant le respect d'un préavis de 30 jours ouvrés et le paiement d'une indemnité financière.

